

LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BENIN

50 ème année - numéro 651

29 MARS 1996 - 150 Francs CFA

LETTRE DU SAINT-PERE JEAN-PAUL II AUX PRETRES POUR LE JEUDI SAINT 1996 EN L'ANNEE JUBILAIRE DE SON ORDINATION SACERDOTALE

(Lire le texte à la page 8)



HEUREUX...
HEUREUX...
MAIS
QUI ?

(Lire nos
informations à
la page 3)

PRESIDENTIELLE 1996 LE RETOUR DU GENERAL MATHIEU KEREKOU AU PALAIS DE LA MARINA !!!

Lundi 18 mars 1996, les Béninois et les Béninois se sont massivement rendus aux urnes (avec un taux de participation de 77,6%) pour le second tour de la présidentielle 1996.

Dans cette course au palais de la Marina étaient restés en lice le Président Nicéphore Dieudonné Soglo et son prédécesseur, le Général Mathieu Kérékou. Au niveau de l'organisation tout comme au niveau du déroulement de l'élection, tout semble s'être bien passé ce jour-là.

Dès la fin de la consultation électorale et en dépit des difficultés, menaces, pressions de tous ordres et en toute sérenité, la Cour Constitutionnelle a siégé du jour comme de nuit en vue d'assumer pleinement et en toute responsabilité la mission dont elle est la seule institution investie par la Constitution béninoise en vigueur au terme de son article 117 § 2 :

- veiller à la régularité de l'élection du Président de la République ;
- examiner les réclamations ;
- statuer sur les irrégularités qu'elle aurait pu par elle-même relever et
- proclamer les résultats du scrutin.

La proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle du 18 mars 1996, intervenue dans la nuit du samedi 23



au dimanche 24 mars en cours, consacrée, en attendant l'examen d'éventuels recours, la victoire du Général Mathieu Kérékou (52,49%) sur son rival M. Nicéphore D. Soglo (47,51%).

Des l'annonce de la victoire du Général Mathieu Kérékou qui lui donnerait, au cas où la proclamation des résultats provisoires du scrutin du 18 mars 1996 seraient confirmés, le droit d'accéder à la Magistrature suprême de notre pays pour cinq (5) ans, tous ses supporters et sympathisants sont descendus dans les rues pour manifester leur euphorie. Ailleurs, c'était la consternation et la désolation. L'échec n'est ni croyable ni accepté. Il y a eu fraudes massives dans le Borgou et l'Ouémé, clame-t-on par-ci ; la vérité sera rétablie, clame-t-on par-là. Et..., et... et...

Certaines personnes craignent, à tort ou à raison, qu'avec le retour du Général Mathieu Kérékou, il n'y ait des règlements de compte.

Pour le moment, l'heure est à la joie ici, à la déception là. Ici on savoure la victoire avec les siens ; là, avec ses partisans, on proteste haut et fort ; on vit dans l'attente d'un retournement éventuel de situation.

En attendant la proclamation des résultats définitifs, il importe pour chacun de nous de faire sien ce qu'ont dit les

(Lire la suite à la page 2)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

PRESIDENTIELLE 1996

LE RETOUR DU GENERAL MATHIEU KEREKOU AU PALAIS DE LA MARINA !!!

(Suite de la première page)

Evêques du Bénin dans leur Lettre pastorale de l'An de grâce 1989 : « aucun changement de personnes ou de système n'engendrera d'effet heureux, efficace, absolu, si chacun de nous, à sa place, dans l'exercice de ses responsabilités, si minimes soient-elles, et dans ses comportements, n'accepte pas de faire la même démarche que l'enfant prodigue. Avant de vouloir changer les hommes

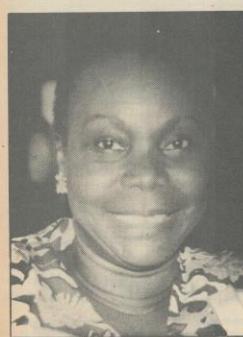
et les structures, il est nécessaire que chacun s'engage résolument dans la voie du changement intérieur; s'engager à changer, en d'autres termes, de mentalité, de cœur, et à se détourner de la voie qui risque de conduire notre Patrie à la mort...»

Pour éclairer ses lectrices et lecteurs sur les prises de position et les intentions des deux camps en présence, le

journal «La Croix du Bénin» s'est proposé de publier ~~en~~ extenso, d'une part, la décision de la Cour Constitutionnelle proclamant les résultats provisoires du 2ème tour de la présidentielle 1996 et d'autre part, la première déclaration du Président Kérékou le dimanche 24 mars 1996, ainsi que le discours prononcé par M. Nicéphore Dieudonné Soglo lors d'un meeting d'information organisé le lundi 25 mars 1996.

PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 18 MARS 1996

DECLARATION LIMINAIRE DE



Mme Elisabeth K. Pognon,
Présidente de la Cour Constitutionnelle

Mesdames, Messieurs les Journalistes,

La Constitution du 11 décembre 1990 et le Code électoral de notre pays confèrent à la Cour Constitutionnelle une compé-

tence spécifique pour les élections présidentielles.

En effet, l'article 117 de la Constitution dispose que la Cour Constitutionnelle « veille à la régularité de l'élection du Président de la République, examine les réclamations, statue sur les irrégularités qu'elle aurait pu, par elle-même, relever et proclame les résultats du scrutin».

La Cour Constitutionnelle est ainsi appelée à intervenir avant, pendant et après le scrutin.

Afin de jouer pleinement son rôle de garant de la régularité du scrutin sur l'ensemble du territoire national, elle s'est employée à entretenir les meilleures relations avec toutes les Institutions de la République impliquées dans le processus électoral.

Il est regrettable que cette disponibilité de la Cour soit perçue par certains comme une ingérence dans le fonctionnement des Institutions auxquelles elle appartient.

L'exécution de la mission de la Cour en matière de gestion des élections consiste en

l'élaboration de décisions comme celle de ce jour.

Pour la transparence du traitement des résultats du scrutin, les éléments de base dont dispose la Cour sont les documents électoraux prévus par le Code électoral, centralisés par la Commission Electorale Nationale Autonome (C.E.N.A) et à elle transmis par le Ministère de l'Intérieur.

Ces documents sont notamment les procès-verbaux de déroulement du scrutin dûment signés au moins par trois (3) membres du bureau de vote, les feuilles de dépouillement sur lesquelles sont transcris les voix obtenues par chaque candidat et dont l'authenticité doit être garantie par les scrutateurs.

Ces documents proviennent des 6.359 bureaux de vote répartis par la C.E.N.A. sur toute l'étendue du territoire national pour le scrutin du 18 mars 1996.

La Cour les a examinés bureau de vote par bureau de vote et pièce par pièce au regard de la Constitution et du Code électoral. Vous en doutez, elle ne saurait se contenter des résultats bruts transmis par les Institutions chargées de l'organisation matérielle et technique des élections.

Aussi a-t-elle :

- procédé à des rectifications, par exemple en validant, au profit des candidats, des bulletins irrégulièrement déclarés nuls au motif qu'ils étaient pliés dans les enveloppes;

- annulé des scrutins au niveau des bureaux de vote irrégulièrement constitués.

Nous avons pris la mesure de l'importance des uns et des autres; mais comme vous pouvez le comprendre Mesdames et Messieurs, un tel travail nécessite un minimum de temps et une attention soutenue.

En dépit des difficultés, menaces et pressions de tous ordres, la Cour, en toute sérénité, a siégé de jour comme de nuit, sans désemparer, afin d'assurer la mission dont elle est la seule investie par la Constitution, à savoir la proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 18 mars 1996.

Fait à Cotonou, le 23 mars 1996

Elisabeth K. POGNON

La Cour Constitutionnelle,

VU la Constitution du 11 décembre 1990 ;

VU la Loi Organique n° 91-009 du 04 mars 1991 sur la Cour Constitutionnelle ;

VU la Loi n° 94-013 du 17 janvier 1995 portant règles générales pour les Elections du Président de la République et des Membres de l'Assemblée Nationale ;

VU la Loi n° 95-015 du 23 janvier 1996 définissant les règles particulières pour l'élection du Président de la République ;

VU le Décret n° 96-51 du 15 mars 1996 portant convocation des électeurs pour le second tour de l'élection du Président de la République le 18 mars 1996 ;

VU le Règlement Intérieur de la Cour Constitutionnelle ;

VU la Proclamation le 10 mars 1996 des résultats de l'élection présidentielle du 03 mars 1996 en ce qu'elle arrête la liste des candidats habilités à se présenter au second tour de scrutin ;

VU les procès-verbaux du scrutin du 18 mars 1996 et les documents y annexés dont notamment les feuilles de dépouillement qui lui ont été transmis par la Commission Electorale Nationale Autonome (C.E.N.A.) par l'intermédiaire du Ministre chargé de l'Intérieur ;

VU les autres pièces, documents et les rapports des délégués de la Cour Constitutionnelle ainsi que les réclamations qui lui ont été adressées ;

VU toutes les requêtes relatives aux élections de mars 1996 enregistrées à son Secrétariat jusqu'à la date du 23 mars 1996, notamment les recours :

– n° 0787 du 19 mars 1996 de Monsieur Albert TEVOEDJIRE ;

– n° 0800 et 0801 du 20 mars 1996 du Secrétaire Général de la Renaissance du Bénin, Monsieur Nathaniel BAH ;

– n° 802 du 20 mars 1996 de Madame Anne-Marie ACOTCHOU ;

– n° 804 du 20 mars 1996 de Monsieur Albert TEVOEDJIRE ;

– n° 0821 du 21 mars 1996 de Mademoiselle SOUMANOU Lee ;

– n° 0824 du 21 mars 1996 de Monsieur SAKA Saley G. ;

– n° 0826 du 21 mars 1996 de Monsieur Abraham

(Lire la suite à la page 6)

SOCIETE — CULTURE

HEUREUX...
MAIS

Pendant que notre pays se laisse traîner une fois de plus par la fièvre des élections, il serait opportun que tous les Béninois de bonne volonté et surtout les chrétiens se laissent pénétrer plus profondément encore par le principe fondamental de leur religion : le principe de l'amour. Il ne s'agit pas d'un principe au sens abstrait du terme, mais d'une conviction forte qui se traduit dans les paroles et les actes de chaque jour. La sérénité du Maître « doux et humble de cœur »⁽¹⁾ est à souhaiter pour que notre pays renforce les bases de la tradition de paix, qu'il a si brillamment posées à la face du monde. A souhaiter aussi l'imitation de cette douceur du Maître pour que « nous puissions mener une vie calme et paisible en toute piété et dignité »⁽²⁾. Sûr que cette préoccupation de bonheur est partagée par tous, nous fassions ici la voix de chacun pour dénoncer les tentations de la violence, pour montrer le bien-fondé de la non-violence et pour encourager à une autoformation et formation à la non-violence.

I — LES TENTATIONS DE LA VIOLENCE

Dans l'homme, les tentations de la violence ont des racines très profondes. La violence se présente à lui sous le triple aspect de facilité, efficacité et force.

1. La violence est facile. Elle est facile dans le sens où elle nous est innée. Si la psychologie ne parle pas d'« instinct de violence », il faut reconnaître que la violence reste étroitement liée au moins à deux instincts aussi fondamentaux que ceux de la conservation et de la domination.

Pour nous conserver, quelle force ne montrons-nous pas ? Quels calculs ne sommes-nous pas capables de faire ? Quelle énergie ne déployons-nous pas pour une question de vie ou de mort ?

Pour dominer, à quelles astuces ne recourrons-nous pas ? Quand deux hommes se rencontrent, il faut qu'un baisse la tête. Or, si l'un et l'autre sont doués du même instinct, baisser la tête ne viendra spontanément à aucun d'eux. L'un devra donc y amener l'autre, envers et contre lui. Pensez-vous que cela se passe dans la douceur ?...

Profondément axée sur ces deux instincts, la violence trouve un terrain de choix dans notre gourmandise et dans notre égoïsme. Elle se manifeste en nous et en dehors de nous par l'apréte au gain, la soif du pouvoir, le nationalisme étiqueté, le racisme, le régionalisme et l'endurcissement du cœur.

La violence est donc là en nous. On ne peut même pas dire qu'elle dort, car elle vit en nous plus que nous-mêmes. Pour faire violence, l'homme n'a aucun effort à accomplir, et, par expérience, nous savons combien cela lui coûte de renoncer à la violence pour son contraire. Nous connaissons une loi de notre nature, communément appelée « la loi du moindre effort ».

Cette loi, qui a pourtant tout l'air de la passivité, de l'apathie, de la douceur nous poussent dans le choix de la violence (parce que celle-ci est facile) et la violence, à son tour, nous revêt d'une telle activité qu'il est difficile de ne pas reconnaître qu'elle est efficace.

2. La violence est efficace. En bien des situations, la violence s'impose comme la solution réaliste, sinon l'unique. Parfois, je dois l'exercer pour obtenir mon droit. D'autres fois, elle me sert à rétablir ma dignité, mon honneur qu'une quelconque nonchalance ou mollesse mettrait gravement en danger. D'autres fois encore, ma sécurité dépend de ma violence. Enfin, mon succès et mon honneur dans la vie pourraient dévoiler quelque chose d'essentiel à ma violence. A certaines étapes de ma vie, je puis peut-être dire : « Heureusement que je n'étais pas resté là, les bras croisés... » Et vous imaginez ce que cela veut dire... D'ailleurs, ne dit-on pas que la vie est un combat ? Or, le tout n'est pas de se battre, on ne va pas à la guerre pour être vaincu. Il faut donc mettre de son côté l'efficacité de la stratégie du combat. Et cette efficacité est souvent assurée par la violence. Qui donc m'interdit d'adopter comme règle un instrument aussi opérationnel, qui m'aide à occuper la position de force ?

3. La violence est forte. La force, c'est le régime sous lequel tout homme voudrait vivre pour que sa vie soit en sécurité, car être faible, c'est être vaincu. Il suffit donc de son côté l'efficacité de la violence au-delà de l'apparence que celle-ci présente.

HEUREUX...
QUI ?

II — LE BIEN-FONDE DE LA NON-VIOLENCE

1. La non-violence est encore plus facile. Même si les psychologues ne parlent pas de « *instinct de paix* », celle-ci reste l'aspiration et la respiration profonde de tout l'être de l'homme. Ce que l'homme recherche, c'est la paix, même s'il emploie un moyen aussi erroné que la violence. Ceci se voit par le fait que l'échelonnement d'un conflit, c'est l'échec de règlement pacifique, et, le conflit une fois ouvert, des négociations de paix se déclenchent sans tarder. Ces négociations, on en connaît. Leurs noms paraissent dans les journaux. Nous connaissons bien moins les figures non moins réelles des trafiquants d'armes. Cela veut dire que la violence et la guerre sont une œuvre de ténèbres dont personne ne veut. Par là, nous commençons à deviner une certaine efficacité de la non-violence.

2. La non-violence est encore plus efficace. Pour saisir l'efficacité de la non-violence, il suffirait de montrer l'inefficacité de la violence au-delà de l'apparence que celle-ci présente.

La violence est inefficace, d'abord au plan théorique. Le Pape Jean-Paul II la dénonce en ces termes : « *La violence est un mensonge, parce qu'elle est contraire à la vérité de notre foi et à la vérité de l'humanité* »⁽³⁾. Si la violence est mensonge, si elle n'est pas vérité, elle n'appartient pas à l'être, elle n'est rien. En d'autres termes, elle appartient au mal, au manque qui marque l'être fini, elle est manifestation du mal, du vide ontologique, « *ens non ens* », dirait d'elle Platon, en l'assimilant à la matière, l'opposé de l'Unité. Dans cet ordre d'idée, on ne peut que donner raison à Blaise Pascal dans la XVIIIème Provinciale, quand il écrit : « *la violence et la vérité ne peuvent rien l'une contre l'autre* »⁽⁴⁾. Ontologiquement nulle, la violence est inefficace de nature.

La violence est inefficace au plan pratique. Voici comment se présente son engegnage : la violence s'empare d'un homme et en fait un violent, content de lui-même et ridicule ; le violent, en devenant dominateur, crée une victime, une victime à son

image et à sa ressemblance, c'est-à-dire il crée un autre être violent, aussi violent que lui, et qui n'attend que l'occasion propice pour devenir plus violent que celui qui le domine aujourd'hui. Ce jeu d'alternances infinies de violence sur la scène de l'histoire nous convainc de la vanité et de l'inefficacité des révoltes violentes, et il a raison celui-là qui écrit : « *Il n'y a pas de moment historique plus atroce que lorsque les persécutés deviennent persécuteurs* »⁽⁵⁾. Quel problème résoud donc la violence ? Tout simplement, elle fait que l'opresseur d'hier devienne l'opprimé d'aujourd'hui, parce que l'opprimé d'hier devient l'opresseur d'aujourd'hui. Trouvez-vous là une solution ? On comprend que le même Jean-Paul II dise de la violence qu'elle « *détruit ce qu'elle voulait défendre : la dignité, la vie, la liberté des êtres humains* »⁽⁶⁾.

Pour qui penche à opter pour la non-violence, la question qui se pose est celle-ci : « *la non-violence est-elle forte ?* » Que lui répondre ?

3. La non-violence est encore plus forte. Non-violence ne se confond pas avec faiblesse. Imaginez-vous que Gandhi, sans changer d'identité et de parti, a pu dire : « *si le choix ne m'était donné qu'entre la violence et la faiblesse, à coup sûr, je n'hésiterais pas à conseiller la violence* »⁽⁷⁾. La non-violence est douceur, mais il y a une douceur qui n'est pas non-violence, la douceur passive dans le comportement, là où semblerait devoir exploser l'indignation et la colère, là où semble s'imposer un dur labeur⁽⁸⁾. C'est là une douceur démissionnaire qui n'a rien à voir avec

(Lire la suite à la page 10)

(1) Mt. 11, 29b.

(2) 1 Tm. 2, 2b

(3) Cité par Communio 2 (1980), p. 39sq.

(4) Op. Cit.

(5) Op. cit. p. 39.

(6) Op. cit. p. 31

(7) Op. cit. p. 42

(8) Op. cit. p. 43.

"LA CROIX DU BENIN"		TARIFS D'ABONNEMENTS PAR AVION	
Rédaction et Abonnements		Nos remerciements tout spécialement les personnes qui souscrivent un	
"LA CROIX DU BENIN"		Abonnement de Soutien 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)	
B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19		Abonnement de Bénéfiteur 10.000 à 15.000 F CFA (100 à 150 FF)	
COTONOU		Abonnement d'Amis 20.000 à 30.000 F CFA et plus (200 FF)	
(République du Bénin)		Changement d'adresse 100 F CFA	
Compte		- Bénin 3.720 F CFA	
C.C.P. 12-76		- Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Sénégal et Togo 4.680 F CFA	
C O T O N O U		- Guinée 5.760 F CFA	
Directrice de Publication		- Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A. 5.760 F CFA	
BARTHÉLEMY		- France 5.760 F CFA	
ASSOGBA CAKPO		- Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone 7.560 F CFA	
Dépôt légal n° 802		- Kimbasa (Zaire) 9.000 F CFA	
Tirage : 5.000 exemplaires		- Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie 12.600 F CFA	
		- U.S.A. et Canada 9.480 F CFA 34,80 FF	
		- Argentine (Nord, Centrale, Sud) 10.200 F CFA 102,00 FF	
		- Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A., Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège 8.520 F CFA 85,20 FF	
		- Canada 10.200 F CFA 102,00 FF	
		- Chine 12.600 F CFA 126,00 FF	

IMPRIMERIE NOTRE-DAME • TÉL. (229) 32-12-07 — COTONOU (REPUBLIQUE DU BENIN)

CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

LA VALSE DES ADMINISTRATEURS DE COTONOU DE 1890 A 1996

L'instabilité politique au Dahomey depuis les débuts de la colonisation jusqu'en 1972 est proverbiale. Elle s'exprime à travers la brièveté du passage, à la tête du pays, des gouverneurs coloniaux et, à leur suite, à travers les nombreux coups d'Etat militaires qui ont engendré une instabilité politique et une succession effrénée des Présidents de la République.

Nous voudrions montrer que si cette instabilité politique est nationale, elle est aussi locale lorsque l'on prend le cas d'une localité comme Cotonou qui, en un siècle, a connu un nombre impressionnant d'administrateurs.

Le choix de Cotonou pour illustrer ce cas d'instabilité politico-administrative est loin d'être fortuit. Cette localité est devenue depuis des décennies la capitale économique du pays et, en outre, sa ville la plus peuplée.

L'important pour nous n'est pas de nous préoccuper des différents changements de statuts de la ville, mutations qui ont culminé sous le régime du Parti de la Révolution Populaire du Bénin avec son morcellement administratif en plusieurs districts ayant chacun à sa tête un administrateur, mais, de façon globale, de montrer le passage météoritique à la tête de nombreux responsables.

De l'Albécia, commandant du Poste de la Colonie expéditionnaire du Dahomey qui a administré Cotonou en 1890, à Randolph-Désiré Azondékon l'actuel chef de la Circonscription Urbaine de Cotonou, il n'y a pas eu moins de 78 administrateurs de cette localité pour moins d'une année et demie. L'instabilité est en fait beaucoup plus chronique car il y a eu davantage de passations de service étant donné que certains adminis-

trateurs une fois affectés de la tête de la localité où ils ont passé un bref séjour, y sont revenus par la suite pour un ou deux autres séjours souvent tout aussi brefs. Nous avons par exemple le cas de Jacques Emile Proche, Administrateur de 1ère classe, officier de l'Etat Civil, il succéda en 1902 à Louis Giraut qui, lui, n'a passé qu'une année à la tête de la ville. Après deux années d'administration en 1902-1903, il fut remplacé en 1904, pour un an, par Lucien Dreyfus, avant de revenir passer deux autres années à la tête de Cotonou en 1905-1906 : il y fut relayé dans les derniers mois de 1906 par Jean Bonneau qui succéda à Pierre Manguy en 1907 : Jacques Emile Proche revint pour la troisième fois administrer Cotonou dans la deuxième moitié de 1907 qui ne termine point Manguy. Philippe Giscard le remplaça en 1908.

Ce dernier eut pour successeur, la même année, Lucien Dreyfus (qui est encore revenu), auquel il succéda à son tour en 1910 pour quelques mois seulement. Charles Momassel, Abdou Gouffran, Raymond Emile Saris, Henri Bonnassies se succéderont dans cet ordre de 1910 à 1915 ; puis, brusquement, contre toute attente, Philippe Giscard revint pour quelques mois en 1915-1916 avant de disparaître définitivement de la liste, remplacé par Emile Totin en 1916. Bien d'autres cas analogues existent : au total de 1890 à 1996, il y a eu environ 88 passations de service en 105 ans !

S'il y a eu des administrateurs qui ont eu l'heureuse fortune de passer plusieurs années à la tête de Cotonou, soit de façon suivie comme Charles Momassel (1910-1912), Crespin Germain (1931-1934), Remy Rio (1948-1950), Guillaume Fagbamigbe (1956-1960), Albert Bankolé (1980-1985), Benjamin Donoumassou (1990-1994), soit de façon interrompue comme Philippe Giscard (1908, 1910, 1915 et 1916), Jacques Emile Proche (1902-1903, 1905, 1906), Pamphile Vidéglé (1968-1970, 1971-1973 avec la parenthèse de Noël Sossouvi Mensah durant quelques mois en 1971), il y a eu des administrateurs qui n'ont eu que la rapidité d'un éclair : l'année 1890 a connu, à elle seule, cinq administrateurs : d'Albécia, Alfris Cestard,

Léon Cruchet, Cram, Schncides. Celle de 1962 a vu le passage de Christophe Hountondji, Antoine Sadeler et Innocent Adotévi ; celle de 1967 a été dominée par Hermann Assogba, Bruno Gbevegnon et Faustin Quenun.

Quelles sont les raisons de cette cascade de successions d'administrateurs à la tête de Cotonou de 1890 à 1996, aussi bien sous la colonisation que pendant la période de l'indépendance ? Les raisons sont sans doute nombreuses et complexes. La plus évidente semble être l'esprit frondeur des Dahomeens et Béninois doublé de cette volonté de contestation et de remise en cause perpétuelle du statu quo. Cette instabilité ne saura avoir le moindre rapport avec une quelconque malédiction d'un certain roi illustré tombé dans l'infortune en 1894. L'instabilité administrative de Cotonou est antérieure à cette période, dût-elle s'être poursuivie plus d'un siècle plus tard.

CONCLUSION

Pour illustrer l'instabilité politique au Dahomey, l'on a pris l'habitude de ne voir la question que sous l'angle national. Cette approche locale vient montrer que l'on a certainement mieux fait à l'échelle locale avec le cas très typique de l'administration de Cotonou. Ce cas n'est sans doute pas le seul. Loin d'être isolé, l'on verra qu'il n'est certainement qu'un exemple parmi tant d'autres tout aussi locaux. A tout prendre, l'instabilité chez nous, nationale et locale, politique et administrative apparaît comme un phénomène total, global.

NOTES

Notes n'avaient pas voulu allonger cette étude en l'accompagnant de la liste des administrateurs de Cotonou de 1890 à 1996. Nous l'avons, pour la première fois, établie et la tenons à la disposition de ceux qui voudraient la consulter et l'exploiter.

A Félix Iroko

UNE EXPERIENCE DE PASTORALE INCULTUREE DANS UNE COMMUNAUTE ECCLESIALE VIVANTE : HLANXONU

L'article « *Un Acte d'Inculturation et un événement d'Eglise* » de Alladayé Ephrem dans le numéro 643 de la *Croix du Bénin*, nous situait d'emblée dans la dynamique d'un vaste projet de pastorale inculturée avec la Communauté ecclésiale vivante de Hlanxonu. Depuis lors, un chemin a été parcouru sous le soleil et la rosée de la grâce divine. Et le 21 février dernier, Mercredi des Cendres, c'est le retour à Hlanxonu pour l'implantation de la Croix victorieuse du Christ dans le quartier Toxwe. Pour la petite histoire, ce quartier est l'un des six qui, Vendredi-Saint de l'an 1995, ont reçu de son Excellence Monseigneur Lucien Monsi-Agboka, Evêque d'Abomey, la Croix avec pour mission d'œuvrer à ce qu'elle rejoigne le « *Dex* ». Mais Toxwe n'est que l'épiphénomène de l'implantation salvifique qu'opère le message chrétien, déposé au tréfonds même

de la tradition, à Hlanxonu, voici déjà 25 ans.

Les deux premiers chrétiens de Hlanxonu ont rencontré le Christ à Zogbodomey au cours de leurs activités commerciales. Ils s'y rendront jusqu'à la construction d'une petite chapelle dans leur propre village dans les années 70. Tout comme au début de l'Eglise, au lendemain de la Pentecôte, ce noyau n'a cessé d'enregistrer de nouveaux membres appelés au salut. L'évolution de cette communauté a suivi celle des Apôtres jusque dans les persécutions les plus violentes. En effet, les chefs féticheurs de Sakpata, de Dan, de Loko, de Séhanto, de Tanwo, d'Adandoué, d'Asagan, d'Agble, d'Agbosu n'ont rien épargné pour torpiller la détermination des nouveaux convertis qui ont déserté leur rang. Mais à l'instar des Apôtres, s'appuyant fortement sur le Christ, ces transfu-

ges ont tenu bon au cœur des tribulations et des menaces qui planaient sur leur vie. Les difficultés circonstances de cette naissance à la foi expliquent le fait que ces chrétiens s'estiment aujourd'hui supérieurs aux puissances du mal, à la sorcellerie grâce au Christ qui les a aimés et qui ne les abandonnera pas. C'est d'ailleurs pour répondre à cet amour du Christ que les fidèles s'organisent par quartier avec une spiritualité bien élaborée avant de confluir à l'Eglise qui est la grande famille des baptisés. C'est à cette logique que répond l'événement de cette année à savoir l'implantation de la Croix dans le quartier Toxwe.

UNE CEREMONIE FORT SIMPLE

La cérémonie dont la simplicité rituelle contrastait fortement avec la portée, adrnaine cet après-midi du Mercredi des Cendres 21

février 1996, une foule nombreuse de chrétiens, de païens et de simples curieux. Tout a commencé aux environs de 16 H 30 par une longue procession fermée par les Révérends Pères Barthélémy Adoukonou (célébrant principal) et Toussaint Zountangni, ceci dans une ambiance de prière magistralement entretenue par les mouvements ondulatoires des chants hanyé. La prédication du célébrant principal qui a suivi la lecture des textes du jour, est partie de la conversion, du jeûne, de la prière et de l'aumône pour aboutir à la dimension théologique de la Croix comme lieu de réception de l'Esprit de Jésus et de transformation eucharistique de nos réalités traditionnelles. Une vie chrétienne qui ferait abstraction de la Croix, devait poursuivre le célébrant principal, est immanquablement vouée à l'échec malgré les ardeurs et

(Lire la suite à la page 11)

UN PEU DE DISTRACTION

E

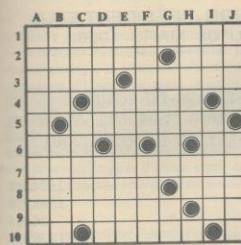
MOTS CROISES

Horizontalement.

— 1. Amassant. — 2. Trèfle cornu. Coriace. — 3. Ministre de la religion musulmane. Petite somme. — 4. Pronom. Donner un coup de main. — 5. Frappas avec violence. — 6. Rien. Symbole. — 7. Allure du Cheval. Monument monolithique. — 8. Excessif. Circule au Japon. — 9. Indemne. Note de musique. — 10. Champion. Tressé.

Verticalement.

— 1. Nourrira. — 2. Gamin. Vieux récipients. — 3. C. Extirpa. Par conséquent. — 4. Gros cigare. Le toucher. — 5. Démonstratif. Préfixe. Joyeux. — 6. Rongé. Parties de charre. — 7. G. Simple. Préposition. — 8. H. Vénéra. En matière de. — 9. I. Bon à rien. Relever. — 10. Superl. Brides.



(Réponse en page 10)

SAGESSE DU JOUR

« L'intelligence ne demeure pas dans une seule tête ». (Antilles)

BONNE SANTE

Docteur, mon mari ronfle !

Les gens qui ronfuent, ça fait sourire... Mais il s'agit là d'une véritable maladie qui peut avoir des conséquences graves comme nous le rappelle l'équipe du Pr Chouard (Hôpital Saint-Antoine, Paris), spécialiste de cette question.

Qui ronfle ?

Le ronflement est une maladie très fréquente. Plus on vieillit, plus on a de « chances » de ronfler. Contrairement à une idée reçue, les hommes ne ronflent pas plus que les femmes (sauf peut-être entre 35 et 45 ans, tranché d'âge où ces dames sont les plus silencieuses...).

Pourquoi ronfle-t-on ?

Le bruit du ronflement est dû à la vibration dans l'air des muscles et des muqueuses de la gorge déclenchée par le sommeil. Il peut être déclenché par :

— une longueur anormale du voile du palais et/ou de la lèvre, trouble qui peut être constitutionnel ou acquis (tabac, alcool) ;

— un rétrécissement de la gorge favorisé par l'embouchure, un cou court, une malchance étrôle ou encore de grosses amygdales chez l'enfant ;

— une obstruction nasale par rhinite, fracture ancienne du nez, etc.

Quelles sont les conséquences du ronflement ?

Les conséquences du ronflement sont de sévérité variable. Elles peuvent rester modérées ou s'aggraver progressivement. En effet, un véritable cercle vicieux peut s'installer : plus on ronfle, plus on étoffe ; plus on fait d'efforts pour aspirer de l'air et plus cette aspiration augmente le ronflement.

À la naissance sonore s'ajoutent des arrêts respiratoires (apnées) plus ou moins importants et une asphyxie chronique. Une asphyxie qui, progressivement, peut entraîner sur le cœur (qui s'accélère), la tension (qui s'élève) et l'oxygénation de l'organisme (qui diminue). A long terme, le ronflement sévère peut donc augmenter les risques d'hypertension, d'infarctus ou d'hypertension artérielle.

Quand faut-il s'inquiéter ?

Généralement, c'est le conjoint qui donne l'alerte en décrivant les symptômes. Le ronflement sonore est particulièrement important ou des apnées fréquentes dont la durée dépasse 10 à 15

secondes. Les ciblataires peuvent s'inquiéter lorsqu'ils somnolent souvent dans la journée ou dès le matin, lorsqu'ils dorment mal (réveils multiples, cauchemars) ou encore s'ils se réveillent deux ou trois fois par nuit pour uriner.

Les traitements ont pour but de libérer les voies respiratoires, lesquelles ont été étroites chroniquement (on fait de la place dans la gorge et/ou le nez), prophétique (le ronfleur doit porter un petit masque pendant le sommeil) ou encore hygiénico-diététique. En effet, l'obésité est l'ennemi n° 1 du ronflement. En outre, l'auriculaire (qui donne son nom à l'oreille) est le pavillon de l'oreille ? un chercheur d'or ? le petit doigt de la main ?

Trouvez la réponse.

Réponse : L'auriculaire, c'est le petit doigt de la main.

N.B. Celui qui lave les alluvions aurifères pour en relier les paillettes d'or se nomme orpailleur (ORPAILLEUR).

DES MOTS ET TOUTE LEUR SUITE

Avec le verbe dormir (DORMIR)

Eprouver une forte envie de dormir, s'assoupir sans être couché c'est dormir debout.

Une expression presque semblable, à dormir debout, s'applique aux histoires et aux contes fabuleux capables de faire dormir quelqu'un sans qu'il soit couché... tellement ils sont extravagants et incroyables.

Dormir comme une souche ou une bûche, c'est avoir un sommeil profond, semblable à celui des animaux en hibernation.

On dit aussi la fortune vient en dormant : la fortune arrive parfois à celui qui ne fait rien pour l'obtenir.

Le sommeil peut aussi faire oublier, notamment la faim, d'où l'expression qui dort dîne.

MF / Celin

LA GRILLE A DECODER

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit, vous imaginerez de nouveaux mots et identifierez de nouvelles lettres.

En vue de vous faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille. A vous maintenant de jouer.



(Réponse en page 10)

LA CROIX

Sauvez-vousachever la grille de façon à obtenir six mots croisés de sept lettres chacun ?



(Réponse en page 10)

FAÇONS DE PARLER

DES MOTS ET DES FAUTES

A propos du nom fourmi (FOURMI).

Le mot fourmi s'écrit sans « E » final.

Le verbe fourmiller et le nom fourmissement s'écrivent avec deux L.

Mais l'animal qui se nourrit de fourmis, le fourmisseur, prend qu'un L.

Il en est de même de l'habitation des fourmis : la fourmilière (un L entre deux I).

Il existe aussi le mot composé fourmilion, insecte ennemi des fourmis. Mais si on dit : une fourmi, on dit un fourmilion. Au pluriel, cela donne des fourmiliions (avec un S à fourmi et un S à lion).

N.B. Fourmilion peut s'écrire aussi en un seul mot, fourmilion (FOURMILION)

Cette dernière affirmation a pour origine une pensée fort ancienne : Le sommeil nourrit celui qui n'a pas de quoi manger... ce qui est loin d'être exact, malheureusement !

POUR BIEN PARLER

Ne dites pas « pareil que moi », mais pareil à moi.

Une faute facile à éviter !

DES MOTS D'AUJOURD'HUI

Le verbe champion de l'année 1995 est sans doute le verbe subir. On s'en est servi pour exprimer de nombreuses idées.

Ainsi on ne passe plus un examen mais **on le subit**. Est-ce bien exact ? Normalement, on subit lorsque s'exerce sur nous une action, un pouvoir qu'on n'a pas voulu ; un joug, un interrogatoire, une peine dans une prison, ou même le charme de quelqu'un. Ce n'est, en principe, pas le cas d'un examen. Ce verbe est suivi de près par le verbe effectuer. De nos jours on ne fait plus rien... on effectue ! Effectuer signifie mettre à effet, à exécution, ou bien... faire une opération complexe délicate.

POUR BIEN PARLER

Attirer l'attention, prévenir ou informer c'est signaler.

Mais marquer de signaux c'est signaliser.

Et l'on peut dire que signaliser c'est munir de signaux qui signalent.

JEU DE LETTRES

Signe de chagrin en cinq lettres.

La deuxième lettre ôtée, cela donne une frayer.

Une autre lettre supprimée et cela devient sans défaut.

Trois mots à trouver.

Réponses : En cinq lettres, signe de chagrin : pleur (PLEUR).

Deuxième lettre ôtée : peur (PEUR) (le L a été supprimé).

Une autre lettre enlevée au mot et cela donne pur (PUR), en d'autres termes : sans tache, sans défaut.

Trois mots à trouver.

Réponses : En cinq lettres, signe de chagrin : pleur (PLEUR).

Deuxième lettre ôtée : peur (PEUR) (le L a été supprimé).

La pale peut aussi être l'aide d'une hélène ou une vanne qui ferme un réservoir.

Mais si l'on écrit pale avec un accent circonflexe sur le A, le mot change de prononciation et de sens.

Il signifie, alors, blanc, blème et sans éclat.

On pourrait dire par exemple : la pale de l'hélène ou son canot s'arrête brusquement, alors il devint pale d'inquiétude.

Pale et pâle : deux mots presque semblables par la prononciation mais différents par le sens.

POUR BIEN PARLER

Spécial et spéciels : deux adjectifs à ne pas confondre.

Est spécial ce qui est propre à une personne ou à une chose ; cet homme a une manière spéciale de parler.

Est spéciel ce qui n'a que l'apparence de la vérité : avancer des arguments spéciels dans une discussion...

PROCLAMATION DES RESULTATS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 18 MARS 1996

(Suite de la page 3)

VOGLOZIN :

- n° 0827 du 21 mars 1996 de Monsieur DOUMAKPE Prosper ;
- n° 0828 du 21 mars 1996 de Monsieur ADJATIN Toussaint ;
- n° 0829 du 21 mars 1996 de Monsieur Blaise AHANHANZO GLELE ;
- n° 0836 du 21 mars 1996 de Monsieur Nathaniel BAH ;
- n° 0837 et 0839 du 21 mars 1996 de Monsieur KINDJI G. Mynsédo ;
- n° 0840 du 21 mars 1996 de Monsieur NASSARA Eric Silvère ;
- n° 0862 du 22 mars 1996 de Monsieur SOGLO Serge ;
- n° 0873 du 22 mars 1996 de Messieurs KISSEZOUNON Vincent et AWANOU Norbert ;
- n° 0882 du 23 mars 1996 de Monsieur Joseph Innocent GANDAHO ;
- n° 0883 du 23 mars 1996 de Monsieur Antoine Alabi GBEGAN ;

Après avoir, en sa qualité de garante de la régularité de l'élection du Président de la République, examiné toutes les réclamations et statué sur les irrégularités relevées par elle-même, opéré diverses rectifications matérielles et procédé aux redressements jugés nécessaires et aux annulations des votes au niveau de certains bureaux ;

Considérant qu'il résulte de l'examen de l'ensemble des documents transmis à la Cour que, dans certains bureaux de vote, des irrégularités ont été commises, notamment :

- La propagande sur les lieux du vote ;
- Les tentatives de vote de mineurs ;
- Le vote à un endroit où l'on n'est pas inscrit ;
- La composition incomplète et / ou irrégulière des bureaux de vote ;

- La désignation de membres des bureaux de vote par des personnes non qualifiées ;

Considérant que toutes ces irrégularités ont été commises en méconnaissance et / ou en violation de la Constitution et des lois électorales dont les dispositions tendent à assurer la régularité et la sincérité du scrutin ;

Considérant que, compte tenu des rectifications et annulations opérées, les résultats du deuxième tour de scrutin sont arrêtés, conformément au tableau annexé à la présente décision :

Considérant que les résultats du scrutin du 18 mars 1996 sont les suivants :

Electeurs inscrits : 2.524.262

Votants : 1.958.855

Suffrages exprimés : 1.904.079

Suffrages obtenus par Monsieur Mathieu KEREKOU : 999.453

Suffrages obtenus par Monsieur Nicéphore Dieudonné SOGLO : 904.626

Qu'ainsi, Monsieur Mathieu KEREKOU a recueilli au second tour la majorité relative des suffrages exprimés requise pour être proclamé élu ;

En conséquence,

PROCLAME :

1. **Monsieur Mathieu KEREKOU, PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE :**

DIT que la présente proclamation est provisoire et ne sera définitive qu'après sa décision sur les contestations éventuelles des candidats à l'élection présidentielle du 18 mars 1996.

Ont siégé à Cotonou, le vingt-trois mars mil neuf cent quatre-vingt-seize,

Madame	Elisabeth K. POGNON	Président
Messieurs	Alexis HOUNTONDJI	Vice-Président
	Bruno O. AHONLONSOU	Membre

Pierre E. EHOUMI	Membre
Alfred ELEGBE	Membre
Hubert MAGA	Membre
Maurice GLELE AHANHANZO	Membre

Le Président,

Elisabeth K. POGNON

* *

REPUBLIQUE DU BENIN

COUR CONSTITUTIONNELLE

ELECTION PRESIDENTIELLE
DU 03 MARS 1996

RESULTATS DU SCRUTIN DU 18 MARS 1996 POUR L'ELECTION DU PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE

Inscrits	:	2.524.262
Votants	:	1.958.855
Bulletins nuls	:	20.026
Suffrages exprimés	:	1.938.829
Suffrages annulés	:	34.750

CANDIDATS		
Nom et Prénoms	Vote	%
Mathieu KEREKOU	999.453	52,49
Nicéphore Dieudonné SOGLO	904.626	47,51
	1.904.079	100,00

ŒUVRER A L'EDIFICATION D'UN BENIN PLUS UNI, PLUS SOLIDAIRE ET PLUS ENGAGE DANS LA CONSOLIDATION DE L'UNITE ET DE L'ENRACINEMENT DE LA DEMOCRATIE

Béninoises, Béninois,

Mes Chers Compatriotes,

Le suspense est terminé.

La Cour Constitutionnelle a parlé.

La cause est donc clairement entendue pour les uns et pour les autres.

Notre victoire d'aujourd'hui, c'est la victoire de toutes les Béninoises et de tous les Béninois éprix de liberté, de justice et de progrès, la victoire de la légalité constitutionnelle, de l'espérance et de l'alternance démocratique, dans la sérénité, la cohésion, l'unité nationale et la paix sociale. C'est pourquoi, je me fais le devoir patrio-

taire d'adresser mes sincères remerciements à tous les électeurs des diverses formations politiques de notre pays, pour leur soutien ferme et leur confiance inébranlable qui constituent à mes yeux l'écho le plus favorable et le témoignage d'adhésion le plus évident à mon appel pour un vaste Rassemblement patriote en vue de la préservation des précieux acquis de notre historique Conférence nationale, et pour la consolidation de notre processus irréversible Renouveau Démocratique. J'adresse également mes vives et chaleureuses félicitations à la Commission Electorale Nationale Autonome, et à toutes ses structures décentralisées, dont le mérite aura été d'avoir réussi, malgré tout, à s'acquitter d'une tâche singulièrement compliquée, au regard des conditions et des contingences les plus périlleuses qui ont présidé à cette mémorable compétition électo-

reuses. Je tiens aussi et surtout à rendre un vibrant et solennel hommage à tous les honorables membres de la Cour Constitu-

tionnelle, dont la rigueur inflexible, et le souci constant du respect scrupuleux de la légalité constitutionnelle, ont permis de faire prévaloir la vérité des urnes envers et contre tout, consacrant ainsi l'aspiration légitime et la volonté de changement du peuple souverain.

Enfin, je ne saurais manquer d'exprimer toute ma sympathie et toute ma gratitude à tous ceux qui, à différents niveaux, à un titre ou à un autre, journalistes, observateurs nationaux et étrangers, fonctionnaires ou simples citoyens, qui ont eu le courage admirable de refuser toute compromission, en s'opposant fermement aux pressions les plus indignes, aux

...motions les plus grotesques, et aux machinations les plus cyniques qui ont seulement suscité et entretenu le doute, la suspicion et la confusion dans les esprits ces derniers jours.

Lois de ma déclaration de candidature, le 31 janvier 1996 à Porto-Novo, j'ai pris un certain nombre d'engagements.

Par la grâce de Dieu, le Tout-Puissant qui a permis le déroulement pacifique des élections, et avec le concours de tous, ces engagements seront tenus.

J'ai toujours dit et je redis aujourd'hui sincèrement, que je serai le Président de tous les Béninois, et de tous les Béninois, sans que, au-delà des différences culturelles, politiques, philosophiques ou religieuses, nous promouvoir constamment le respect national, privilégier en toutes circonstances l'intérêt général, combattre systématiquement toutes les formes d'ingérence, d'hégémonisme, de marginalisation, d'exclusion ou d'ostacisme.

...comme j'espère, la proclamation par la Cour Constitutionnelle de nos résultats déjà connus, je souhaite la formation d'un Gouvernement d'Union Nationale, composé de personnes, compétentes et intégrées de toutes considérations politiques, un Gouvernement et le programme d'actions inspirés d'aucun esprit de vengeance, d'assassinat ou de règlement.

...de notre Constitution du 11 juillet 1990, le Président de la République est le Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Cette disposition constitutionnelle fondamentale sera respectée et strictement appliquée dans son esprit et dans sa lettre.

J'envisage néanmoins, sous réserve de l'avis favorable que je prendrai soin de recueillir au préalable auprès de la Cour Constitutionnelle, de nommer un Premier Ministre qui, sous mon autorité, sera chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale.

Cette haute fonction sera confiée à une personnalité d'envergure nationale, et crédible sur le plan international, présentant le profil de compétence requis, capable de contribuer activement à la consolidation de la démocratie et de l'unité nationale, apte à mettre en œuvre, avec efficacité et succès, tous les objectifs du Programme de Gouvernement.

Mon intime conviction, c'est que, un nouveau contrat de confiance politique réciproque vient d'être scellé entre le peuple béninois et moi-même, un nouveau contrat que je m'emploierai à respecter en toutes circonstances, dans un esprit de loyalisme sans réserve, afin que tous ensemble, dans une ambiance saine de fraternité, de consensus et de concorde rénovée, nous conjuguions harmonieusement nos efforts pour œuvrer à l'édification d'un Bénin plus uni, plus solidaire, et plus engagé dans la voie de la consolidation de l'unité, de l'enracinement de la démocratie, de la croissance et de la prospérité pour tous.

Vive le Renouveau Démocratique !

Vive le Bénin !

Que Dieu vous bénisse.

DECLARATION DU PRESIDENT SORTANT NICEPHORE DIEUDONNE SOGLO

Béninoises,

Béninois,

Chers Compatriotes,

Chers Invités,

La Cour Constitutionnelle a proclamé, dans la nuit du 23 au 24 Mars 1996, les résultats provisoires du deuxième tour de l'élection présidentielle.

J'ai été personnellement surpris d'entreprendre mon adversaire faire, dès le Dimanche 24 Mars, sur la base de ses résultats provisoires, une déclaration solennelle de victoire saluée par des messages de félicitations de certains Chefs d'Etat de la sous-région.

C'est profondément choquant et anti-constitutionnel. Il n'y a pas deux Chefs d'Etat actuellement au Bénin.

Quant à moi, je prends ces résultats pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire, provisoires, car j'entends élire devant la Cour Constitutionnelle des réclamations et contestations conformément à l'Article 49 de notre Constitution.

J'ai eu, au cours de la campagne électorale, à attirer votre attention sur le fait que notre pays est victime d'une vaste conspiration. Je crois que personne désormais n'en doute. Cette conspiration vise à mettre fin à l'un des rares processus démocratiques et réussis en Afrique au Sud du Sahara. Elle vise à finir avec l'espoir que le Bénin représente aujourd'hui pour les peuples d'Afrique qui se sont mis à croire à la démocratie et au progrès.

Ainsi, des pressions ont été exercées de l'extérieur, particulièrement d'un pays du Nord, sur les structures chargées de l'organisation des opérations électorales.

Ainsi, un pays voisin est intervenu pour faire échouer, à coup d'argent, les négociations que nous avions engagées, entre les deux tours, avec les forces politiques de l'intérieur.

Ainsi, avant même la proclamation des résultats par la Cour Constitutionnelle, des agences de presse mani-pulées par des forces obscures ont annoncé, d'une part, hâtivement, ma défaite par un score écrasant, on a même donné des pourcentages, 59 % et 41%, et d'autre part, mon refus de céder le pouvoir.

Pendant six ans, d'abord comme Premier Ministre, puis comme Président de la République, je me suis consacré à la reconstruction du Bénin avec le soutien de la communauté internationale, et particulièrement de la France. Si la Communauté internationale ne nous a pas marchandé son soutien, c'est parce que les fonds qui nous étaient alloués étaient utilisés dans la transparence et pour les destinations fixées.

Et voilà qu'à l'heure du bilan, par une curieuse machination, le débat ne porte plus sur l'état de notre pays et de notre société mais sur mes insuffisances supposées qui ont donné lieu aux commentaires des plus subjectifs. Mais dans quel Etat et quel pays, les libertés, son économie, sa jeunesse, son paysanat, ses in-

(Hall des Arts et de la Culture,
lundi 25 Mars 1996)

frastructures, toutes ses questions fondamentales, le quotidien des Béninois, tout ça est jeté aux orties.

Je ne comprends pas qu'on ait pu empêcher le Gouvernement d'exercer sa prérogative constitutionnelle de fixation de la date du second tour des élections présidentielles en tenant compte d'éléments objectifs, nés des difficultés des résultats à paraître après le premier tour.

Ceci a eu pour conséquence de m'enfermer dans mon rôle légaliste de garant du respect de la Constitution, et donc, de me priver d'un délai minimum pour faire campagne et mieux exposer au peuple ce que je lui propose pour poursuivre l'œuvre entamée depuis cinq ans.

J'affirme que mon pays est victime d'une vaste conspiration dont voici d'autres manifestations :

1. sur le plan interne gonflement artificiel de la population en âge de voter ;

2. la manipulation des listes électorales par l'inscription de mineurs et d'étrangers; par exemple, dans la sous-préfecture de Nikki, le nombre d'inscrits qui était de 21.463 au premier tour, a augmenté et est passé, miraculusement à 36.677 au second tour ;

3. l'organisation de votes multiples ;

4. Et ça c'est extrêmement grave, la création de bureaux de vote pirates, (dans le Borgou, de 1010 autorisés, on est passé à 1052) ;

5. l'orientation de suffrage par des consignes de vote et des rémunérations pécuniaires, les requêtes apporteront les précisions à cet égard.

6. l'intimidation sur les lieux de vote et la multiplication des actes de violence ;

7. la manipulation des résultats mettant en cause la sincérité des feuilles de dépouillement ;

8. le refus de faire participer les Béninois résidant à l'étranger au scrutin, comme s'ils n'étaient pas des citoyens à part entière ;

9. le lynchage médiatique national et international pour préparer l'opinion à accepter le retour de mon adversaire.

Jamais de mémoire d'homme, je n'ai assisté dans les pays développés ou dans les pays en développement à ce à quoi nous avons assisté en ce domaine. Des radios étrangères ont diffusé, à partir d'organes administratifs nationaux, de faux renseignements qui ont été répandus sur la terre entière. Jamais, je crois jamais, personne n'a vu cela. Un organisme statistique a pu se permettre d'envoyer sur la terre entière de faux résultats, sans tenir compte de l'avis de la CENA, sans tenir compte de ce que la Cour Constitutionnelle allait déclarer. Et pendant ce temps les radios, et surtout un organisme de presse qui diffuse les messages a passé son temps à inonder les rédactions de fausses nouvelles à dessein, et à se faire non pas le propagandiste de la vérité, mais simplement le pilier de la désinformation.

Au regard de ces nombreuses irrégularités, nous devons, de toute évidence, préserver le renforcement des bases de la démocratie dans notre pays. A cette fin, le Président de la République, première Institution de l'Etat, ne peut être élu sur des bases artificielles et peu conformes à la réalité. C'est pour cette raison que j'ai choisi de mettre à profit le délai de 5 jours que m'accorde l'Article 49 de notre Constitution pour contester régulièrement les résultats provisoires tels que proclamés dans la nuit du 23 au 24 Mars 1996.

Notre peuple sait qu'il a gagné. J'en appelle à sa vigilance et à son calme, et remercie sincèrement toutes celles et tous ceux qui m'ont accordé leurs suffrages.

Nous faisons confiance à la Cour Constitutionnelle, persuadé que, malgré les pressions de toutes sortes, la vérité des urnes triomphera.

Au cas où, en dépit des nombreuses irrégularités prouvées, les résultats provisoires seraient confirmés, je souhaite qu'ils ne conduisent pas à un retour de la dictature dans notre pays et à la chasse aux sorcières.

Conformément à la tradition de paix et de tolérance de notre peuple, j'ai accordé l'amnistie en 1991 à mon adversaire et je l'ai laissé vivre en paix, dans un bâtiment administratif, en même temps que tous ses anciens collaborateurs, sympathisants et ceux qui l'ont soutenu, en faisant fi du passé. Je souhaite et je prends la Nation ainsi que la communauté internationale à témoins que cette tradition de paix et de tolérance soit maintenue, pour que tous nos compatriotes puissent continuer l'œuvre de développement qui a commencé depuis la Conférence Nationale. C'est la condition sine qua non pour que le Bénin puisse retrouver le calme, la sérénité, la liberté et la prospérité.

Vive la démocratie.

Vive le Bénin.

Lundi, le 25 Mars 1996



Président Nicéphore Dieudonné Soglo

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

LETTRE DU SAINT-PÈRE JEAN-PAUL II AUX PRÉTRES POUR LE JEUDI SAINT 1996 EN L'ANNÉE JUBILAIRE DE SON ORDINATION SACERDOTALE

CHERS FRÈRES DANS LE SACERDOCE,

«Frères, considérons notre vocation» (cf. 1 Co 1, 26). Le sacerdoce est une vocation, une vocation particulière : «Nul ne s'arrogue à soi-même cet honneur, on y est appelle par Dieu» (He 5, 4). La lettre aux Hébreux fait référence au sacerdoce de l'Ancien Testament, pour introduire à la compréhension du mystère du Christ Prétre : «Ce n'est pas le Christ qui s'est attribué à lui-même la gloire de devenir grand Prétre, mais il a reçue de celui qui lui a dit : [...] Tu es Prétre pour l'éternité, selon l'ordre de Melchisédech» (5, 5-6).

LA VOCATION UNIQUE DU CHRIST PRÉTRE

1. Le Christ, Fils consubstantiel au Père, est constitué Prétre de la Nouvelle Alliance selon l'ordre de Melchisédech : lui aussi, donc, a été appelle au sacerdoce. C'est le Père qui «appelle» son Fils, engendré de Lui par un acte d'éternel amour, pour qu'«Il entre dans le monde» (Cf He 10, 5) et se fasse homme. Il veut que son Fils unique, en s'incarnant, devienne «Prétre pour toujours» : l'unique Prétre de la Nouvelle et éternelle Alliance. Dans la vocation du Fils au sacerdoce s'exprime la profondeur du mystère trinitaire. Seul en effet, le Fils, Verbe du Père, dans lequel et par lequel tout a été créé, peut offrir continuellement la création en sacrifice au Père, confirmant que tout ce qui est créé vient du Père et doit devenir une offrande de louange au Créateur. Ainsi donc, le mystère du sacerdoce trouve son origine dans la Trinité et il est en même temps une conséquence de l'Incarnation. En se faisant homme, le Fils unique et éternel du Père naît d'une femme, il entre dans l'ordre de la création et devient ainsi Prétre, Prétre unique et éternel.

L'auteur de la Lettre aux Hébreux souligne que le sacerdoce du Christ est lié au sacrifice de la Croix : «Le Christ, Lui, survenu comme grand Prétre des biens à venir, traversant la tente plus grande et plus parfaite qui n'est que faite de main d'homme, c'est-à-dire qui n'est pas de cette création, entra une fois pour toutes dans le sanctuaire [...] avec son propre sang, nous ayant acquis une rédemption éternelle» (He 9, 11-12). Le sacerdoce du Christ est enraciné dans l'œuvre de la rédemption. Le Christ est Prétre de son propre sacrifice : «par un Esprit éternel, Il s'est offert Lui-même sans tache à Dieu» (He 9, 14). Le sacerdoce de la Nouvelle Alliance, auquel nous sommes appels dans l'Eglise, constitue donc la participation à cet unique sacerdoce du Christ.

SACERDOCE COMMUN ET SACERDOCE MINISTÉRIEL

2. Le Concile Vatican II présente le concept de «vocation» dans toute son ampleur. Il parle en effet de vocation de l'homme, de vocation chrétienne, de vocation à la vie conjugale et familiale. Dans ce contexte, le sacerdoce constitue l'une des vocations, l'une des façons possibles de

suivre le Christ, Lui qui plus d'une fois dans l'Evangile adresse l'invitation : «Suis-moi».

Dans la Constitution dogmatique sur l'Eglise *Lumen gentium*, le Concile enseigne que tous les baptisés participent au sacerdoce du Christ : mais en même temps, il fait clairement la distinction entre le sacerdoce du peuple de Dieu, commun à tous les fidèles, et le sacerdoce hiérarchique, c'est-à-dire ministériel. A ce sujet, un passage lumineux de ce document conciliaire mérit d'être cité en entier : «Le Christ Seigneur, Pontife pris parmi les hommes (He 5, 1-5) a fait du peuple nouveau un royaume et des Prêtres pour Dieu, son Père (cf. Ap. 1, 6 ; 5, 9-10). Par la régénération et l'unction de l'Esprit Saint, les baptisés sont en effet consacrés pour être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint, en vue d'offrir, par toutes les activités de l'homme chrétien, des sacrifices spirituels et d'annoncer les actes de puissance de celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (cf 1 P 2, 4-10). C'est pourquoi, tous les disciples du Christ, persévérent dans la prière et louant ensemble Dieu (cf Ac 2, 42-47), doivent s'offrir en hostie vivante, sainte et agréable à Dieu (cf Rm 12, 1), porter témoignage du Christ sur toute l'étendue de la terre, et rendre compte, à ceux qui le demandent, de l'espérance qui est en eux de la vie éternelle (cf 1 P 3, 15). Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, tout en différant entre eux selon leur essence et non pas seulement selon leur degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre ; l'un et l'autre, en effet participant, chacun selon son mode propre, de l'unique sacerdoce du Christ, Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel forme et dirige, en vertu du pouvoir sacré dont il jouit, le peuple sacerdotal, célébre le sacrifice eucharistique en la personne du Christ et l'offre à Dieu au nom de tout le peuple ; les fidèles pour leur part, en vertu de leur sacerdoce royal, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent ce sacerdoce par la réception des sacrements, par la prière et l'action de grâce, par le témoignage d'une vie sainte et par l'abnégation et une charité active»⁽¹⁾.

Le sacerdoce ministériel est au service du sacerdoce commun des fidèles. En effet, quand le Prétre célèbre l'Eucharistie et administre les sacrements, il rend les fidèles consciens de leur participation particulière au sacerdoce du Christ.

L'APPEL PERSONNEL AU SACERDOCE

3. Il apparaît donc clairement que, dans le contexte plus large de la vocation chrétienne, la vocation sacerdotale constitue un appel spécifique. Et cela est généralement conforme à notre expérience personnelle



de Prêtres : nous avons reçu le baptême et la confirmation ; nous avons participé à la catéchèse, aux célébrations liturgiques et surtout à l'Eucharistie. Notre vocation au sacerdoce est née dans le cadre de la vie chrétienne.

Chaque vocation au sacerdoce a toutefois une histoire particulière, qui se réfère à des moments bien précis de la vie de chacun. En apprenant les Apôtres, le Christ disait à chacun : «Suis-moi» (Mt 4, 19; 9, 9; Mc 1, 17; 2, 14; Lc 5, 27; Jn 1, 43; 21, 19). Depuis deux mille ans, Il continue à adresser le même appel à de nombreux hommes, en particulier aux jeunes. Parfois Il appelle aussi de manière surprenante, quoiqu'il ne s'agisse jamais d'un appel tout à fait inattendu. L'appel du Christ à le suivre est, d'habitude, préparé de longue date. Déjà présente dans la conscience de l'enfant, même si l'indécision ou l'appel à suivre d'autres routes la rendent confuse, quand l'invitation se fait entendre de nouveau, elle ne constitue pas une surprise. On ne s'étonne pas alors que ce soit justement cette vocation qui ait prévalu sur les autres, et le jeune peut s'engager sur la route que lui indique le Christ : il quitte sa famille et commence sa préparation spécifique au sacerdoce.

Il existe une typologie de l'appel, que je vous dirai plus tard. On en trouve une ébauche dans le Nouveau Testament. En disant «Suis-moi !», le Christ s'adresse à différentes personnes : il y a des pêcheurs comme Pierre et les fils de Zébédée (cf Mt 4, 19-22), mais il y a aussi Lévi, un publicain, appelle ensuite Matthieu. La profession de percepteur des impôts était considérée en Israël comme condamnable et digne de mépris. Et pourtant le Christ appelle précisément un publicain dans le groupe des Apôtres (cf. Mt 9, 9). L'appel de Saul de Tarse, connu et craint comme persécuteur des chrétiens et qui avait en haine le nom de Jésus, suscite certainement le plus grand étonnement (cf Ac 9, 1-19). C'est justement ce pharisien qui est appelé sur le chemin de Damas : le Seigneur veut faire de lui «un instrument de choix», destiné à beaucoup souffrir pour son nom (cf Ac 9, 15-16).

Chacun de nous. Prêtres, se reconnaît lui-même dans la singulière typologie évangélique de la vocation ; en même temps, il sait que l'histoire de sa vocation, le chemin par lequel le Christ le conduit pendant toute son existence, est en un certain sens absolument unique.

Chers frères dans le sacerdoce, nous devons souvent nous arrêter pour prier, méditant le mystère de notre vocation, le cœur rempli d'émerveillement et de reconnaissance envers Dieu pour un don aussi ineffable.

LA VOCATION SACERDOTALE DES APÔTRES

4. L'image de la vocation qui nous est transmise par les Evangiles est particulièrement liée au personnage du pêcheur Jésus a appelle à Lui quelques pêcheurs de Galilée, parmi lesquels Simon-Pierre, et il a défini la mission apostolique en se référant à leur métier. Après la pêche miraculeuse, quand Pierre se jeta à ses pieds et s'exclamant : «Eloigne-toi de moi, Seigneur, car je suis un homme pécheur», le Christ répondit : «Sois sans crainte ; désors mais ce sont des hommes que tu prendras» (Lc 5, 8-10).

Pierre et les autres Apôtres vivaient avec Jésus et ils parcouraient avec Lui les routes de sa mission. Ils entendaient les paroles qu'Il prononçait, ils admiraient ses œuvres, ils s'étonnaient des miracles qu'Il faisait. Ils savaient que Jésus était le Messie, envoyé par Dieu pour indiquer à Israël et à toute l'humanité le chemin du salut. Mais leur foi devait passer à travers le mystérieux événement du salut qu'Il avait plusieurs fois annoncé : Le Fils de l'homme va être livré aux mains des hommes, et il le tuera, et, le troisième jour, il resuscitera» (Mt 17, 22-23). Tout cela se réalisa par sa mort et sa résurrection, aux jours que la liturgie appelle le *Triduum sacram*.

C'est précisément au cours de cet événement pascal que le Christ révéla aux Apôtres que leur vocation était de devenir Prêtres comme Lui et en Lui. Cela se réalisa quand, au Cénacle, la veille de la mort en croix, il prit le pain puis le calice rempli de vin, en prononçant sur eux les paroles de la consécration. Le pain et le vin devinrent son Corps et son Sang, offerts en sacrifice pour toute l'humanité. Jésus conclut ce geste en ordonnant aux Apôtres : «Faites cela en mémoire de moi» (1 Co 11, 25). Par ces paroles, il leur confia son propre sacrifice et il le transmit, par leurs mains à l'Eglise pour tous les temps. En confiant aux Apôtres le Mémorial de son sacrifice, le Christ les rendit aussi participants de son sacerdoce. Il existe, en effet, un lien étroit et indissoluble entre l'offrande et le Prétre, celui qui offre le sacrifice du Christ doit avoir part au sacerdoce du Christ. La vocation au sacerdoce est donc vocation à offrir son sacrifice in persona Christi, en vertu de la participation à son sacerdoce. C'est pourquoi nous avons hérité des Apôtres le ministère sacerdotal.

LE PRÉTRE SE REALISE LUI-MÊME DANS UNE REPONSE TOUJOURS RENOUVELEE ET VIGILANTE

5. «Le Maître est là et Il t'appelle» (Jn 11, 28). Ces paroles peuvent se lire en référence à la vocation sacerdotale. L'appel de Dieu est à l'origine du chemin que l'homme doit accomplir dans la vie : telle est la dimension première et fondamentale de la vocation, mais ce n'est pas la seule. Avec l'ordination sacerdotale, en effet, commence un chemin qui dure jusqu'à la mort et qui est tout entier un itinéraire «vocationnel». Le Seigneur appelle les Prêtres à diverses charges et à divers mi-

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

minères qui découlent de cette vocation. Mais il y a un niveau encore plus profond. En plus des charges qui sont l'expression du ministère sacerdotal, demeure toujours, au fond de tout, la réalité même de « l'être sacerdotal ». Les situations et les circonstances de la vie invitent constamment le Prêtre à confirmer son choix premier, à répondre toujours et de nouveau à l'appel de Dieu. Notre vie sacerdotale, comme toute existence chrétienne authentique, est une succession de réponses à Dieu qui appelle.

A ce propos, la parabole des serviteurs qui attendent le retour de leur maître est significative. Comme il tarde, ils doivent veiller pour qu'à son arrivée il les trouve vigilants (cf Lc 12, 35-40). Cette vigilance évangélique ne pourra-t-elle pas être une autre définition de la réponse à la vocation ? Celle-ci, en effet, se réalise grâce à un sens éveillé de la responsabilité. Le Christ le souligne : « Heureux ces serviteurs que le maître en arrivant trouvera en train de veiller ! [...] Qu'il vienne à la deuxième ou à la troisième veille, s'il trouve les choses ainsi, heureux seront-ils ! » (Luc 12, 37-38).

Les Prêtres de l'Eglise latine assument l'engagement de vivre dans le célibat. Si la vocation est vigilance, l'un des aspects significatifs de cette dernière est certainement la fidélité à un tel engagement durant toute l'existence. Toutefois, le célibat ne constitue qu'une des dimensions de la vocation ; celle-ci se réalise, tout au long de la vie, à travers une totale disponibilité à l'égard des multiples tâches qui découlent du sacerdoce.

La vocation n'est pas une réalité statique ; elle possède une dynamique propre. Chers frères dans le sacerdoce, nous confirmons et nous réalisons toujours plus notre vocation dans la mesure où nous vivons fidèlement le « mystère » de l'alliance de Dieu avec l'homme, et en particulier le mystère de l'Eucharistie ; nous la réalisons dans la mesure où, avec une intensité croissante, nous aimons le sacerdoce et le ministère sacerdotal que nous sommes appelés à exercer. Nous découvrons alors que, dans le fait d'être Prêtres, nous nous « réalisons » nous-mêmes, confirmant l'authenticité de notre vocation, selon l'unique et éternel dessin de Dieu sur chacun de nous. Ce projet divin s'accomplit dans la mesure où il est « reconnu et accueilli » par nous comme notre projet et notre programme de vie.

LE SACERDOCE COMME OFFICIOUM LAUDIS

Gloria Dei vivens homo. Les paroles de saint Irénée (2) unissent profondément la gloire de Dieu et la réalisation de soi de la part de l'homme. « Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam » (Ps 115 / 113 B, 1) : en répétant souvent ces paroles du psalmiste, nous nous rendons compte que « se réaliser soi-même » dans la vie a une source et une fin transcendantes, contenues dans le concept de « gloire de Dieu » : notre vie est appelée à devenir officium laudis.

La vocation sacerdotale est un appel spécial à l'« officium laudis ». Quand le Prêtre célèbre l'Eucharistie, quand, dans le sacrement de la Réconciliation, il transmet

le pardon de Dieu ou quand il administre les autres sacrements, chaque fois il loue Dieu. Il faut donc que le Prêtre aime la gloire du Dieu vivant et que, avec la communauté des croyants, il proclame la gloire divine qui resplendit dans la création et dans la Rédemption. Le Prêtre est appelé à s'unir de façon particulière au Christ, Verbe éternel et vrai homme. Rédempteur du monde : dans la Rédemption, en effet, se manifeste la plénitude de la gloire que l'humanité et toute la création rendent au Père en Jésus Christ.

L'officium laudis, ce ne sont pas seulement les paroles du Psautier, les hymnes liturgiques, les chants du peuple de Dieu qui retentissent en face du Créateur en de nombreuses langues ; l'officium laudis, c'est surtout l'incessante découverte du vrai, du bien et du beau, dons du Créateur que le monde reçoit et, en même temps, c'est la découverte du sens de l'existence humaine. Le mystère de la Rédemption a pleinement accompli et révélé ce sens, rapprochant la vie de l'homme de la vie de Dieu. La Rédemption, qui s'est réalisée définitivement dans le Mystère pascal par la passion, la mort et la résurrection du Christ, révèle la sainteté transcendante de Dieu, et, comme l'enseigne le Concile Vatican II, elle manifeste « l'homme à l'homme ». (3)

La gloire de Dieu est inscrite dans l'ordre de la Création et de la Rédemption ; le Prêtre est appelé à vivre jusqu'au bout ce mystère pour participer au grand officium laudis, qui s'accomplit sans cesse dans l'univers. C'est seulement en vivant en profondeur la vérité de la Rédemption du monde et de l'homme qu'il peut se rendre proche des souffrances et des problèmes des personnes et des familles et aussi affronter sans crainte la réalité du mal et du péché, avec les forces spirituelles nécessaires pour les dépasser.

LE PRETRE ACCOMPAGNE LES FIDELES VERS LA PLENITUDE DE LA VIE EN DIEU

Gloria Dei vivens homo. Le Prêtre, dont la vocation est de rendre gloire à Dieu, est en même temps profondément marqué par la vérité contenue dans la seconde partie de l'expression de saint Irénée : *vivens homo. L'amour pour la gloire de Dieu n'éloigne pas le Prêtre de la vie ni de tout ce qui la compose ; au contraire, sa vocation le conduit à en découvrir la pleine signification.*

Que veut dire vivens homo ? Cela signifie l'homme dans la plénitude de sa vérité : l'homme créé par Dieu à son image et à sa ressemblance ; l'homme à qui Dieu a confié la terre pour qu'il la domine ; l'homme marqué par une richesse multiple de nature et de grâce ; l'homme libéré de la servitude du péché et élevé à la dignité de fils adoptif de Dieu.



Que veut dire vivens homo ? Cela signifie l'homme dans la plénitude de sa vérité : l'homme créé par Dieu à son image et à sa ressemblance ; l'homme à qui Dieu a confié la terre pour qu'il la domine ; l'homme marqué par une richesse multiple de nature et de grâce ; l'homme libéré de la servitude du péché et élevé à la dignité de fils adoptif de Dieu.

Voilà l'homme et l'humanité que le Prêtre a devant lui quand il célèbre les mystères divins : du nouveau-né que les parents présentent au baptême, aux enfants qu'il rencontre pour la catéchèse ou pour l'enseignement de la religion. En ensuite les jeunes qui, dans la période la plus délicate de la vie, choisissent leur route, leur vocation, et qui se préparent à former de nouvelles familles ou à se consacrer pour le Règne de Dieu en entrant dans un séminaire ou dans un Institut de vie consacrée. Il faut que le Prêtre soit très proche des jeunes. Dans cette période de la vie, ils s'adressent souvent à lui pour chercher le réconfort d'un conseil, le soutien de la prière, un sage accompagnement de leur vocation. De cette façon, le Prêtre peut constater combien sa vocation est ouverte et dévouée aux personnes. En fréquentant les jeunes, il rencontre de futurs pères et de futures mères de famille, de futurs professionnels ou, de toute manière, des personnes qui pourront contribuer par leurs compétences à édifier la société de demain. Chacune de ces multiples vocations touche son cœur sacerdotal et se manifeste comme un chemin particulier, au long duquel Dieu guide les personnes et les conduit à le rencontrer.

Le Prêtre participe ainsi à de nombreux choix de vie, à des souffrances et à des joies, à des déceptions et à des espérances. Dans chaque situation, sa tâche est de montrer Dieu à l'homme comme la fin ultime de son histoire personnelle. Le Prêtre devient celui à qui les personnes confient ce qu'ils ont de plus cher ainsi que leurs secrets, partout très dououreux. Il devient celui qui s'attendent les infirmes, les personnes âgées et les mourants, qui ont conscience que lui seul, participant au sacerdoce du Christ, peut les aider dans l'ultime passage, qui doit les conduire à Dieu. Le Prêtre, témoin du Christ, est le messager de la vocation suprême de l'homme à la vie éternelle en Dieu. Et tandis qu'il accompagne ses frères, il se prépare lui-même : l'exercice du ministère lui permet d'approfondir sa propre vocation à rendre gloire à Dieu pour prendre part à la vie éternelle. Il avance ainsi vers le jour où le Christ lui dira : « C'est bien, serviteur bon et fidèle, [...] entre dans la joie de ton maître » (Mt 25, 21).

LE JUBILE SACERDOTAL : TEMPS DE JOIE ET D'ACTION DE GRACE

« Frères, considérez votre vocation » (1 Co 1, 26). L'exhortation de Paul aux Chrétiens de Corinthe revêt une signification particulière pour nous Prêtres. Nous devrions « considérer » souvent notre vocation, redécouvrant son sens et sa grandeur, qui nous dépassent toujours. Le Jeudi Saint, jour commémoratif de l'institution de l'Eucharistie et du sacrement du sacerdoce est une occasion privilégiée pour cela. Les anniversaires de l'ordination sacer-

dotale, spécialement, les jubilés sacerdotaux, sont aussi des occasions favorables.

Chers frères Prêtres, tandis que je vous fais part de ces réflexions, je pense au cinquantenaire anniversaire de mon ordination sacerdotale, qui a lieu cette année. Je pense à mes compagnons de séminaire qui, comme moi, ont parcouru un chemin vers le sacerdoce marqué par la période dramatique de la seconde guerre mondiale. A ce moment-là, les séminaires étaient fermés et les clercs vivaient en diaspora. Certains d'entre eux perdirent la vie dans les opérations de la guerre. Le sacerdoce reçu dans ces conditions a acquis pour nous une valeur particulière. Il est vivant dans notre mémoire, ce grand moment où, il y a cinquante ans, l'Assemblée invoquait *Veni Creator Spiritus* sur nous, jeunes diacres, prosternés à terre au milieu de l'église avant de recevoir l'ordination sacerdotale par l'imposition des mains de l'Évêque. Remercions l'Esprit Saint pour cette effusion de grâce qui a marqué notre existence ! Et continuons à implorer : « Impie superna gratia, que tu creasti pectora ! »

Je désire, chers frères dans le sacerdoce, vous inviter à prendre part à mon *Te Deum* de remerciement pour le don de la vocation. Les jubilés, vous le savez, sont des moments importants dans la vie d'un Prêtre : ils représentent en quelque sorte des pierres milliaires sur le chemin de notre vocation. Selon la tradition biblique, le jubilé est un temps de joie et d'action de grâce. L'agriculteur rend grâce au Créateur pour les récoltes, à l'occasion de nos jubilés, nous voulons remercier le Pasteur éternel pour les fruits de notre vie sacerdotale, pour le service rendu à l'Eglise et à l'humanité dans les divers lieux du monde, dans les conditions les plus diverses et dans les multiples situations de travail où la Providence nous a voulu et nous a conduits. Nous savons que nous sommes « des serviteurs inutiles » (Lc 17, 10), toutefois nous sommes reconnaissants au Seigneur d'avoir voulu faire de nous ses ministres.

Nous sommes reconnaissants aussi aux hommes, ayant tout à ceux qui nous ont aidés à arriver au sacerdoce et à ceux que la divine Providence a placés sur le chemin de notre vocation. Nous les remercions tous, à commencer par nos parents, qui pour nous ont été un don multiforme de Dieu : quelle abondance et quelle richesse d'instruction et de bons exemples ils nous ont transmis !

Tout en rendant grâce, nous demandons aussi pardon à Dieu et à nos frères pour les négligences et les manquements, fruits de la faiblesse humaine. Le jubilé, selon la Sainte Ecriture, ne pouvait pas être seulement action de grâce pour les récoltes ; il comportait aussi la *remise des dettes*. Nous implorons donc Dieu miséricordieux pour qu'il nous remette les dettes contractées au cours de notre vie et dans l'exercice de notre ministère sacerdotal.

« Frères, considérez votre vocation », nous avertit l'Apôtre. Stimulés par sa parole, nous « considérons » le chemin parcouru jusqu'à maintenant, durant lequel notre vocation s'est confirmée, approfondie, consolidée. Nous « considérons » pour prendre une conscience plus claire de l'ac-tion affectueuse de Dieu dans notre vie. En

(Lire la suite à la page 11)

HEUREUX... MAIS HEUREUX... QUI ?

(Suite de la page 3)

celle de la non-violence. La douceur de la non-violence est force, une force de labour contre le moindre effort. C'est une force en moi qui résiste à la tendance naturelle de me laisser aller à la violence. La résultante de cette force, c'est la non-violence, et cette force, selon les termes de Claude Braire⁽⁹⁾, enroule le corps pour servir l'Esprit. La non-violence honore la présence de l'esprit dans le corps, reconnaît sa liberté et lui donne son droit. C'est une force qui appartient à l'ordre de l'esprit. Effectivement, la violence a une brutalité qui la relègue au monde des corps purs et simples.

Sur le plan pratique, le non-violent refuse de se transformer en guerillero, mais il ne devient pas lâche pour autant. Plutôt que de faire violence sur l'autre, il fait violence sur lui-même en cultivant en lui-même la force du martyre. En effet celui qui est prêt à mourir pour l'autre, par amour, pour la justice, pour la vérité, la paix, est plus fort que celui qui met à mort, quel qu'en soit le mobile. On tue par peur, on peut mourir de résignation, mais aussi de courage et de force. La force du non-violent, c'est la force qui dit le dernier mot, le mot de victoire. Oui, vous imaginez bien que la victoire appartient à la force. Il vous reste à vous convaincre que la force dont il s'agit, c'est la force de la douceur. A la victoire provenant de la violence, il faut appliquer cet aphorisme de Winston Churchill : «Il n'y a rien d'autant triste qu'une victoire, si ce n'est pas la défaite»⁽¹⁰⁾. Cette sentence impressionne tant à cause de son auteur qu'à cause de sa profondeur cachée sous les binômes violence-tristesse, douceur-victoire, douceur-joie.

Pourquoi donc la victoire de la violence est triste ? Parce que la violence est une force trompeuse, greffée sur la haine et branchée sur la mort à laquelle elle veut donner le dernier mot. Et pourquoi la victoire de la douceur est joye ? Parce que la force de la douceur est rivée sur l'amour et engendre la vie. Or là où fleurt l'amour, là aussi abonde la vie, victorieuse des forces de la mort et de la tristesse, dernier mot de l'histoire.

La non-violence et la violence ne sont pas seulement opposées, mais, du point de vue de la valeur, elles n'ont aucun point commun, car l'une est valeur, et l'autre ne l'est pas. Le rapport entre elles est celui de valeur et de contre-valeur, même si non-violence est une formule négative et violence une formule positive.

Notre présentation n'a certainement pas pu vous laisser dans l'embarras ou le doute concernant le choix à opérer entre violence et non-violence. Nous entendions clairement vous proposer le choix de la non-violence. C'est un choix de vie, un choix pour la vie. Vu son importance, elle requiert une certaine formation.

III — FORMATION A LA NON-VIOLENCE⁽¹¹⁾

La formation à la non-violence concerne chacun pour son propre compte, c'est-à-dire qu'elle fait appel à la responsabilité que chacun a devant la réalisation de sa propre humanité. «Deviens ce que tu es», conseille le philosophe. La formation à la non-violence concerne aussi chacun

dans sa responsabilité à l'égard des autres et de la société. C'est la responsabilité des parents envers les enfants, des anciens envers les jeunes, des administrateurs envers les administrés, des gouvernements envers les gouvernés, des pasteurs envers les fidèles. Cette formation peut s'envisager en deux phases complémentaires.

1. La phase contemplative qui consistait, dans un premier temps, à condamner intérieurement les faits et les menées de violence, non seulement quand ils nous touchent, mais tout simplement quand ils prennent place à n'importe quel niveau dans l'histoire humaine, que ce soit dans le passé comme dans le présent. Nous faisons remarquer qu'il ne s'agit pas de condamner les violents comme personnes, mais leurs faits et menées, car leur jugement revient à Dieu seul. Envers leurs personnes, ce que nous pouvons faire, c'est de prier pour obtenir la conversion de leur cœur, ou engager le dialogue avec eux, profitant des moindres chances que Satan nous laisse.

Dans un deuxième temps, la phase contemplative de notre formation à la non-violence consisterait à rechercher nos modèles, à poser le regard intérieur sur les exemples des non-violents en nous donnant à l'étude de leur vie, en nous laissant aller à l'admiration pour leur courage et leur hérosisme.

Ce que nous avançons là transporte votre pensée sur l'histoire récente où les grandes figures de Gandhi et de Martin Luther King se sont illustrées avec un éclat sans tache et sans ride. J'allais vous demander de faire une plus longue traversée de l'histoire pour poser votre regard intérieur sur l'incomparable Maître de Nazareth, Jésus, parfait modèle et promoteur attitré de la non-violence. Pour notre formation à la douceur, Jésus sert autant à qui croit en Lui qu'à celui qui ne croit pas mais aime la vérité et la perfection. L'un croyant en Lui, l'autre ne l'adoptant pas, Martin Luther King et Gandhi pourraient être classés, au même niveau, comme disciples du Christ en ce qui concerne l'imitation non-violente du fils de Joseph et de Marie. Jésus s'impose comme la lumière intérieure la plus brillante et la plus convaincante sur les chemins de la formation à la non-violence. C'est sur elle qu'il faut fixer obstinément les yeux pour devenir ce que nous regardons. A ce propos, nous vous faisons dans les mains le texte des Evangiles et surtout le Sermon sur la Montagne⁽¹²⁾, pour qu'il imprime en vous les exemples de la vie et de la mort du Maître «doux et humble de cœur»⁽¹³⁾, et fasse de votre vie la parfaite illustration de son enseignement. Mais pour que nous en arrivions là, une organisation pratique s'impose.

2. La phase pratique de la formation à la non-violence consisterait dans un premier temps, à la connaissance de nous-mêmes. «Connais-toi toi-même», conseille le philosophe. Nous connâtrai. Chacun peut se dire et se demander : «Une certaine violence m'habite. Comment s'est-elle manifestée dans le passé ? Qu'en reste-t-il dans le présent ? Quelle promesse de "dou-

HEUREUX... QUI ?

ceur" pour l'avenir ?» Si l'aspect contemplatif de notre formation nous amène à condamner la violence dans les autres, ici, nous proposons que chacun stigmatise, dénonce et condamne sa propre violence, tout en s'acceptant soi-même. Ce serait un premier pas.

Dans un deuxième temps, le choix de nos lectures, de nos films, de nos spectacles, de nos conversations, doit se faire dans un discernement et une rigueur tels que des scènes de violence soient soigneusement écartées de nos champs de vision. De ce point de vue, chacun pourrait examiner la délectation secrète qu'il prend dans les scènes de violence provenant de la littérature et des médias. Chacun sait par exemple, les critères sur lesquels il juge un film d'intéressant ou non : soit, il projette une intrigue carabinée d'amour, frôlant même le pornographique, soit, il reproduit en série décousue ou systématique des atrocités sans nom. Et le héros, celui qui a toute notre sympathie, ce n'est pas le pauvre qu'en abat, c'est le puissant qui triomphe.

C'est seulement malheureux que pour une telle formation, on ne puisse pas compter sur les producteurs de films et leurs propagandistes. Animés par l'esprit du gain, ils s'en vont jusqu'à feindre d'établir une restriction de l'auditoire (interdit pour les moins de 18 ans) précisément pour augmenter ce même auditoire. Notre conviction c'est que quelque chose ne saurait être mauvais pour les moins de dix-huit ans et être nécessairement recommandable aux adultes. Ne nous faisons pas d'illusion !

On se demande si même cette «restriction hypocrite» est pratiquée dans certains pays. Le Père Bernard BRO, dans le livre cité plus haut, rapporte que dans un certain pays, «tout enfant de quinze ans a vu 13 meurtres à la télévision»⁽¹⁴⁾. On ne peut se figurer qu'une telle situation laisse et les enfants et même les adultes indifférents devant l'option pour ou contre la violence. On finit par ressembler à ce qu'en regarde. La criminalité contemporaine rapporte des cas de meurtres commis par des enfants, en parfaite imitation de ce qu'ils ont «complété» si souvent et si longuement sur les écrans.

Malgré tout ce que nous venons de dire sur les écrans petits et grands, il faut croire que, même en fréquence plus réduite, les actes violents sur la scène de la vie ont une influence incalculable. Qui dira, dans la profondeur de leur cœur, le traumatisme enregistré par les enfants qui ont vu et vécu des épisodes de guerre ? La guerre, il n'y en a pas partout et toujours heureusement. Mais l'enfant qui, en famille a vu le ton se haussier et durcir, l'enfant qui, dans le quartier, a assisté à des querelles, l'enfant qui a vu, pendant qu'on ne le voyait pas, des femmes se bagarre au marché, qui dira, qui dira ce qui aura été brisé en lui d'humanité et de douceur ? Et qui l'empêchera de reproduire plus tard ce qu'il a vu ?

Nous avons tout en nous pour désirer la paix, tout en nous pour bâtir son règne. Ecoutez et recevez en vous cette bénédiction du Seigneur : «Heureux les anciens de paix, car ils seront appelés fils de Dieu⁽¹⁵⁾.

(9) *Op. cit.*

(10) Cité par Bernard BRO, en «Peut-on éduquer Jésus Christ ? Ed. de Fallois, 1995, p. 231.

(11) *Sachez-le, les violents, de leur côté, sont l'inspiration du Satan, ne manquent pas de donner de l'entraînement, empoisonnant leur cœur et le rancune, polluant l'atmosphère de leurs méditations et malédictions.*

(12) Mt. 5, 1 — 7, 27 ; Le. 6, 20-38.

(13) Cf. Note 1.

(14) *Op. cit.* p. 93.

(15) Mt. 5, 9.

Abbé Fidèle Agbaché

REPONSE AU JEU LES MOTS CROISES de la page 5

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1 A M O N C E L A N T									
2 L O T T I E R O D U R									
3 I M A N O O B O L E									
4 M E O A I D E R O S									
5 E O A S S E N A S O									
6 N U L L O O E O A R									
7 T R O T O S T E L E									
8 E N R A G E O S E N									
9 R E S C A P E O R E									
10 A S O T I S S E O S									

REPONSE AU JEU LA GRILLE A DECODER de la page 5

1 = S — 2 = C — 3 = R — 4 = U
5 = T — 6 = I — 7 = N — 8 = P
— 9 = E — 10 = M — 11 = A —
12 = H — 13 = X — 14 = L —
15 = O — 16 = F.

REPONSE AU JEU LA CROIX de la page 5

M	C	E	
A	R	M	
M	A	T	I
B	L	E	T
P	A	L	E
	O	R	R
	T	E	E

LA TORTURE : UNE SITUATION PREOCCUPANTE A LA VEILLE DU 21^{EME} SIECLE

désirer
règne.
cette
es arti-
fils de

en étais
é, nous
é de se
é aujour-
hui de

ghachi

J
T
R
E
S
O
R
E
N
E
S

U
P

Apparemment, on devrait s'attendre davantage au respect des Droits de l'Homme surtout lorsqu'on se rend compte du vent de la démocratie qui balaie la planète depuis quelques années. La fin de la guerre froide et l'écroulement des régimes dictatoriaux étaient de nature à renforcer la lutte contre les actes inhumains et autres tortures imposés par l'homme à l'homme. Mais hélas ! si par exemple la FI-ACAT a accueilli avec satisfaction la libération récente, le 10 juillet 1995 de Mme Daw Sua Kyi (après plus de cinq ans de détention surveillée) par les autorités du Myanmar (Birmanie), elle constate malheureusement que depuis cette date les amputations, les tortures et les mauvais traitements en cours d'interrogatoire n'ont pas cessé. Les populations qui ont osé fournir des informations à un membre d'une commission d'enquête de l'ONU en connaissent les atrocités. Dans certains pays militaires, des élections présidentielles et législatives ont eu lieu ce qui ne peut que réjouir. Mais en même temps, selon les informations parvenues du Togo, du

Cameroun, du Pérou, de Colombie, de Turquie et d'ailleurs, pays qui ont connu des élections démocratiques, la situation est alarmante en ce qui concerne les atteintes graves et systématiques à la dignité de la personne humaine.

En conséquence, la Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (FI-ACAT) appelle les partenaires de ces Etats à exiger qu'à la suite des élections, le processus de démocratisation se poursuive et touche en profondeur tous les groupes composant la société. Dans de nombreux pays, se développe le phénomène des «enfants des rues» - Brésil, Russie, Philippines, Roumanie, etc. : ceux-ci poussés dans la rue par la misère, l'abandon, la guerre, sont l'objet d'actes de répression indignes de pays signataires de la convention relative aux droits de l'enfant et de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants. Sous prétexte de réprimer des actes de vandalisme, les autorités torturent, maltraitent et

tuent les enfants auxquels aucun autre mode de vie n'a été proposé. La FI-ACAT demande aux instances nationales et aux institutions internationales de donner la priorité absolue à l'alimentation de ces enfants, à leur éducation et leur accompagnement dans la vie. Des choix économiques peuvent être faits en priorité et en urgence par les pays directement concernés et par ceux qui dirigent l'économie mondiale pour permettre le relâchement progressif du phénomène des enfants de rues et la protection des couches des plus vulnérables. C'est pourquoi la FI-ACAT demande à la 52^e session de la Commission des Droits de l'Homme de dénoncer toutes pratiques ignominieuses et d'exiger la fermeture des camps de torture. Par ailleurs, elle demande que la Commission adresse une recommandation spéciale aux instances internationales financières monétaires et commerciales afin d'aider en priorité les autorités des pays décidés à lutter effectivement contre ces injustices.

Extrait de la déclaration écrite de FI-ACAT du 13 mars 1996

LETTER DU PAPE JEAN-PAUL II

(Suite de la page 9)

même temps, nous ne pouvons pas oublier nos frères dans le sacerdoce qui n'ont pas persévétré sur le chemin entrepris. Nous les confions à l'amour du Père, comme nous assurons chacun d'eux de notre prière.

Le fait de « considérer » se transforme ainsi, presque à notre insu, en prière. C'est dans cette perspective quand je désire vous inviter, chers frères dans le sacerdoce, à vous unir à mon action de grâce pour le don de la vocation et du sacerdoce.

O DIEU, MERCI POUR LE DON DU SACERDOCE

« *Te Deum laudamus,*
Te Dominum confitemur... »
O Dieu, nous Te louons et nous
Te rendons grâces : toute la Terre T'adore.
Nous, tes ministres, avec les voix des
Prophètes et avec le chœur des Apôtres,
nous Te proclamons Père et Seigneur
de la vie, de toute forme de vie qui de
Toi seul descend.
Nous Te reconnaissons, ô Trinité Très
Sainte, source et commencement de
notre vocation.
Toi, Père, de toute éternité Tu nous as
pensés, voulus et aimés ;
Toi, Fils, Tu nous as choisis et
appelés à participer à ton unique et
éternel sacerdoce ;
Toi, Esprit Saint, Tu nous as
comblés de tes dons et Tu nous as
consacrés par ta sainte onction.
Toi, Seigneur du temps et de
l'histoire, tu nous as placés au seuil
du troisième millénaire chrétien,
pour être témoins du salut que Tu as
réalisé pour toute l'humanité.
Nous, Eglise qui proclame ta gloire,
nous t'implorons :
que jamais ne viennent à manquer
de saints Prêtres au service de
l'Evangile ; que résonne solemnellement
en toute cathédrale et en tout
coin du monde
l'hymne *Veni Creator Spiritus*.
Viens, Esprit Créeur !
Viens susciter de nouvelles
générations de jeunes,
prêts à travailler dans la vigne du
Seigneur, pour répandre le Règne de
Dieu jusqu'aux extrémités de la terre.

Et Toi, Marie, Mère du Christ,
qui sous la Croix nous a accueillis
comme tes fils préférés avec l'Apôtre
Jean, continue à veiller sur notre
vocation. Nous te confions les années
de ministère que la Providence nous
accordera encore de vivre.
Sois à nos côtés pour nous guider
sur les routes du monde, à la rencontre
des hommes et des femmes, que ton
Fils a rachetés de son Sang.
Aide-nous à accomplir jusqu'au bout
la volonté de Jésus, né de Toi pour le
salut de l'homme.
O Christ, Tu es notre espérance !
« *In Te, Domine, speravi,*
non confundar in eternum ».

Du Vatican, le 17 mars 1996, quatrième Dimanche de Carême, en la dix-huitième année de mon pontificat.

Jean-Paul II

*1 — Constitution dogmatique sur l'Eglise
Lumen gentium, n° 10.*

*2 — Cf. Adv. Hær., IV, 20, 7; S.C. 100/2, pp.
648-649.*

*3 — Cf. Constitution pastorale sur l'Eglise
dans le monde de ce temps Gaudium et spes, n° 22.*

UNE EXPERIENCE DE PASTORALE INCULTUREE DANS UNE COMMUNAUTE ECCLESIALE VIVANTE : HLANXONU

(Suite de la page 4)

illusions de départ. Il devait conclure par l'envoi des fidèles de Toxwé et de tout le village en mission en vue de la conversion des derniers païens pour que la Croix pénètre le Dëxwé, lieu névralgique de la spiritualité de l'homme noir. Cette prédication qui a duré une vingtaine de minutes fut suivie de l'implantation et de l'exaltation de la Croix.

Quel sens profond revêt cette cérémonie ?

PORTEE DE CETTE CEREMONIE DANS LE CONTEXTE DE L'ECLESIOLOGIE DE L'EGLISE-FAMILLE

D'entrée de jeu, l'implantation de cette Croix doit les fidèles de Toxwé d'un lieu de rassemblement et de prière, car c'est désormais au pied de la Croix que les fidèles de Toxwé se feront saisir simultanément comme entité familiale et ecclésiale. La vie de prière et de communion de cette Eglise-Famille en gestation est sans contexte un témoignage vivant et une pré-catéchèse par les actes du message d'amour apporté par le Christ. Cette pré-catéchèse ne laissera pas indifférents pour longtemps les derniers païens de ce quartier. Cette communauté devient donc un creuset précieux pour l'évangélisation de toute la famille.

De plus, une grille de lecture sociale de l'événement s'impose. Car désormais, les conflits inter-personnels, les différends entre les membres du quartier ne seront plus résolus devant l'ancien temple, mais au pied de la Croix. En effet, le Christ élevé de terre (Jn 3, 14) est devenu le principe de réconciliation entre les hommes et Dieu, d'une part, et les hommes entre eux, d'autre part. Dans le mystère pascal, le Christ assume tous les écueils de nos relations inter-personnelles et les transforme en joyaux d'amour, de paix et de lumière. Péri des énergies de la résurrection, ce lien d'amour entre les fidèles de Toxwé devra transborder le cadre de l'enclos familial pour aller à la rencontre de tous les hommes profondément laminés par la misère spirituelle et matérielle, ceci de concert avec la grande famille qu'est l'Eglise de Hlanxonu.

Enfin on ne saurait passer sous silence la dimension culturelle de la cérémonie, car c'est précisément sous le regard complice de Jésus crucifié qu'aura désormais lieu la bénédiction annuelle. En lieu et place des animaux offerts en sacrifice, c'est l'Eucharistie qui sera offerte en action de grâce à Dieu pour les biensfaits reçus dans la famille au cours de l'année écoulée, pour le repos des âmes des défunt, et enfin pour la protection et le bonheur des vivants. Cette messe sera suivie des agapes fraternelles dont le rôle sociologique demeure connu de tous. Ainsi la bénédiction annuelle qui n'est pas purement une invention humaine est sauvegardée sous sa version chrétienne.

Car comme le dira Daa Akanzan « A y regarder de près, c'est de Dieu que vient toute bénédiction » * C'est peut-être le lieu de rendre hommage au bureau du « Silon Noir» de Hlanxonu pour son dynamisme à investir en profondeur les arcanes de la tradition et à les porter à une hauteur de réflexion symétrique pour croiser harmonieusement dans la trame de la vie des chrétiens de Hlanxonu, en particulier, et Fon, en général, le fil de l'expérience de l'homme et celui de l'homme noir à ne pas étouffer sous le ciel trop bas du déracinement et du malaise culturel dans l'Eglise. La foi fortement enracinée dans les cours a tout pour briser l'ardeur et l'impétuosité des sécules qui réalisent ailleurs des records impressionnantes et inquiétants. Aujourd'hui, exception faite des adeptes du vodou — qui assistent d'ailleurs à un flux migratoire important vers l'eau vive de la foi — tout Hlanxonu est catholique.

Puisse l'Esprit Saint entretenir et rendre plus vive encore la flamme de la foi au Christ mort et ressuscité qui brille dans le cœur des fidèles de la communauté ecclésiale de Hlanxonu.

*Joachim Agbagan et Eric Okpella
Élèves au Séminaire
Propédonique sis à Misseréth*

** Daa René Akanzan, Une expérience africaine
d'Inculturation, T. II, p. 225.*

POLITIQUE — DIPLOMATIE

LE TRAFIC DE LA DROGUE : L'AFRIQUE SUR LA SELLETTE

Il ne fait plus aucun doute que le fléau de la drogue — cannabis, héroïne, cocaïne ou autres nouvelles drogues chimiques... — a envahi la planète et amplifié chaque jour ses ravages. Les réseaux de trafiquants se développent dans les régions les plus vulnérables, notamment l'Europe de l'Est et l'Afrique : la fragilité des économies de ces pays et la faiblesse de leurs moyens de contrôle douaniers ou policiers font le jeu des trafiquants à qui les gains énormes permettent de s'infiltrer dans les appareils d'Etat.

Le cannabis et d'autres herbes euphorisantes ont, de tout temps, été cultivés et consommés dans certaines parties de l'Afrique. Mais le trafic des drogues dures telles que l'héroïne (du Sud-Est asiatique) et la cocaïne (de l'Amérique du Sud) a plus ou moins touché tous les pays africains et y a fait son apparition avec les filières destinées à l'Europe et à l'Amérique du Nord.

Et c'est le Nigeria qui constitue le sanctuaire des nouveaux barons africains de la drogue.

Producteur de cannabis et lieu de transit de l'héroïne venant de l'Asie du Sud-Est et de la cocaïne sud-américaine à destination de l'Europe et l'Amérique du Nord, l'Afrique est aujourd'hui au centre du trafic de la drogue, en raison notamment de la place prépondérante prise par les Nigérians sur le marché mondial des stupéfiants. La pauvreté, les conflits régionaux ou ethniques, la perméabilité des frontières et la corruption ont aggravé la fragilité du continent face à un trafic juteux qui favorise la consommation locale et augmente les risques du Sida. A Paris, où on admet que le continent est devenu une plaque tournante de ce trafic, on met aussi l'accent sur l'inadaptation de l'arsenal législatif et réglementaire africain, mais aussi l'insuffisance qualitative et quantitative des moyens de lutte contre ce fléau.

Les Américains, pour leur part, n'hésitent pas à accuser officiellement les trafiquants nigérians d'être « les principaux courriers de l'héroïne et d'autres drogues dures ». Ils affirment qu'ils fournissent 40% de la « poudre blanche » arrivant aux Etats-Unis, concurrençant ainsi sérieusement les fournisseurs chinois traditionnels. Le Président Bill Clinton a d'ailleurs privé Lagos, début mars 1996, pour la troisième année consécutive, du « certificat de bonne conduite » en matière de lutte contre la drogue, plaçant le Nigeria aux côtés de cinq autres pays non coopérants : Afghanistan, Birmanie, Colombie, Iran et Syrie. Cette mesure implique notamment que le Gouvernement américain s'opposera à tout soutien financier aux pays concernés de la part d'institutions internationales à l'exception de l'aide destinée à lutter contre le trafic de drogue. Ces pays se voient aussi privés des prêts accordés par l'US Export-Import Bank et des crédits à l'exportation. Il ne s'agit toutefois pas de sanctions commerciales et rien n'empêchera l'industrie américaine d'acheter du pétrole nigérian.

La France, directement touchée par les drogues qui transsient par l'Afrique, poursuit depuis plusieurs années une politique de coopération destinée à aider ses partenaires à mener de front prévention et répression. Paris estime en effet que tous les Etats africains sont plus ou moins touchés, ou peuvent l'être, par le trafic de drogues qui proviennent du Sud-Est asiatique (héroïne) ou de l'Amérique du Sud (cocaïne). La France réduit aussi l'installation au Nigeria, sanctuaire des nouveaux barons africains de la drogue, de laboratoires de transformation de morphine-base en héroïne, laquelle sera expédiée vers les pays voisins, francophones dans leur grande majorité.

En l'absence de recensements plus précis et face aux saisies d'héroïne et de cocaïne de plus en plus fréquentes, les experts sont d'accord pour dire que la consommation locale s'intensifie en raison de la crise économique et sociale. Ce qui rend nécessaire, selon eux, la mise en place de moyens de lutte et de structures de soins adaptés à ce phénomène relativement nouveau en Afrique.

Face à ce danger accru qui touche directement l'Europe occidentale et face à la demande par de nombreux pays africains d'une assistance pour l'élaboration d'un arsenal législatif et policier opérationnel, le ministère français de la coopération a lancé depuis le début des années 90 un programme de lutte anti-drogue avec l'aide technique du SCTIP (Service de coopération technique international de police) et de l'OCRTIS (Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants) qui dépendent tous deux du ministère français de l'Intérieur. La France collabore également avec le programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues

(PNUCID) de Vienne, qui, lui aussi, aide les Africains à organiser la lutte contre le trafic des stupéfiants.

L'accroissement du passage des stupéfiants dans les pays d'Afrique francophone a nécessité la poursuite des interventions. En 1995, outre des crédits alloués par la DGLDT (Délegation générale de lutte contre la drogue et la toxicomanie), le ministère français de la coopération a consacré deux millions de Francs français environ à des actions concernant des pays jugés à hauts risques (Mauritanie, Bénin, Djibouti, Gabon, Guinée-Bissau). Il doit poursuivre et intensifier ses efforts en 1996, selon des sources proches du ministère, pour mieux lutter contre les grands trafics mais aussi contre la drogue en tant que facteur de Sida.

Paris, tout comme la Commission européenne, n'oublie pas la prévention et les soins aux toxicomanes : crédits à des ONG s'occupant de prévention comme l'IFLD (Institut international de formation et de lutte contre les drogues) qui travaillent depuis dix ans en Afrique ; opérations d'information et de vulgarisation dont des séminaires interrégionaux intéressent les policiers et les magistrats et des expositions itinérantes destinées à sensibiliser le public.

L'IFLD, qui publie la « *lettre d'Afrique Cauri-Cowrie* », du nom d'un petit coquillage symbolisant la richesse, a mis en place un réseau africain de communication pour la prévention de l'abus des drogues avec, fin 1995, la constitution d'un fichier comprenant 860 partenaires, la production de dossiers thématiques tel celui sur les enfants de la rue et la tenue d'ateliers Sud-Sud consacrés à la psychiatrie africaine ou aux soins aux toxicomanes. Il organise

aussi des études épidémiologiques pour mieux connaître la toxicomanie, des missions d'identifications des besoins en matière de préventions et des stages de formation.

Pour certains experts français, si la prise de conscience est plus en plus grande en Afrique, face au danger pour les Africains eux-mêmes, « les moyens restent insuffisants et la corruption est omniprésente dans un grand nombre de pays, faisant jeu des trafiquants ».

Le commerce illicite des stupéfiants représente plusieurs centaines de milliards de dollars par an et concerne le montant des ventes d'armes en régression depuis la fin de l'affrontement Est-Ouest ; ce qui permet « d'acheter des complicités pour tout, y compris dans l'appareil des Etats ». Il estime un responsable de la lutte contre les trafiquants. De plus, malgré des efforts bilatéraux et multilatéraux, ni les grands pays industrialisés, ni l'ONU et ses organisations spécialisées comme le PNUCID (Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues), ni des institutions multilatérales de développement comme la Banque Mondiale, n'ont réussi à mobiliser suffisamment de fonds pour permettre des cultures de substitution rentable sur une grande échelle.

Une récente réunion internationale de banquiers à Panama, a avancé le chiffre de cinq cents milliards de dollars pour l'argent de la drogue blanchi à travers des sociétés, des banques ou des pays « écrans ». Mais les responsables du GAFI (Groupe d'action financière) créé à l'initiative du sommet des pays les plus industrialisés du G7 à Paris, en 1989, reconnaissent qu'il est difficile d'identifier sur une base scientifique les montants blanchis dans le monde et de faire la différence entre les capitaux provenant de la drogue et ceux issus d'autres activités mafieuses.

En Afrique, malgré les efforts de coopération en matière de formation et d'information des Nations unies, de la France ou des Etats-Unis, pauvreté, insécurité et corruption paraissent intimement liées à l'expansion du trafic et de la consommation de la drogue.

« L'émergence du Nigeria en tant que centre commercial régional, l'implantation de plus en plus solide de syndicats du crime et l'impuissance des autorités à s'attaquer vigoureusement à ces groupes, ont permis aux narco-trafiquants nigérians d'œuvrer librement dans le monde entier », déclare un officiel américain, qui exprime des craintes sur l'avenir d'autres pays du continent africain. « Une meilleure coopération entre polices et entre Etats est plus que jamais nécessaire », admet-on aussi bien du côté français que du côté américain, en soulignant que « les prises récentes les plus importantes » ont été le fruit d'une collaboration étroite entre services de plusieurs pays.

O.M.S : REGIME MINCEUR

177 millions de dollars, environ 88.500 millions de F CFA. C'était, début 1996, le montant total des arrérés dus à l'OMS par les pays membres. A la fin de l'année dernière, seuls 56% des sommes promises avaient été effectivement versées. A eux seuls, les Etats-Unis doivent à l'organisation onusienne 110 millions de dollars environ 55.000 millions de F CFA au titre de l'année 1995. Ce qui représente un quart du budget annuel régulier. La situation financière de l'OMS se dégrade depuis plusieurs années : l'année dernière, avant la défaillance américaine, son budget avait déjà été réduit de 15% en termes réels. Conséquence de cette baisse des ressources, l'OMS a réduit de 10% les effectifs de son siège genevois.

La cure d'amaigrissement se poursuivra probablement en 1996, puisque des

incertitudes persistent toujours sur le versement des contributions américaines. L'attitude de Washington à l'égard de l'OMS, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble des organismes de l'ONU, aurait des effets d'entraînement sur d'autres pays donateurs qui commencent, à leur tour, à traîner les pieds. L'OMS qui emploie au total 5.500 personnes réparties dans 115 pays, pourraient fermer l'un de ses six centres régionaux, probablement celui de Copenhague, au Danemark. Si la crise financière persiste, l'organisation onusienne pourrait geler certains programmes sanitaires concernant des maladies de pays riches, telles que les affections cardiaques. A l'inverse, les programmes concernant les pays pauvres (lutte contre la lèpre, la poliomyélite, le ver du Guinée, la maladie de Chagas et autres maladies tropicales) seraient maintenus coûte que coûte. Même si leur exécution risque de prendre du retard.